

PLAN
STRATEGIQUE

2014 -
2016



« Avoir des objectifs est non seulement nécessaire pour nous motiver, mais
c'est essentiel pour que nous restions en vie. »
Robert H. Schuller



Table des matières

- 7 Préambule
- Fil conducteur de la stratégie : le Management par la Qualité
- 11 Les Thématiques :
1. Eau
 2. Energie
 3. Environnement et urbanisme
 4. Création et gestion d'Infrastructures d'accueil
 5. Développement Economique Technologique et Touristique
 6. Services et outils de support
- 47 Les indicateurs d'évaluation
- 57 Les comptes de résultats prévisionnels
Les budgets d'investissements
- 65 Annexe au Plan Stratégique 2014 - 2016
Modalités des droits de consultation et de visite des conseillers communaux des communes associées



Préambule

En vertu de l'article 1523-13 § 4 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation introduit par le décret du 19 juillet 2006, IGRETEC a procédé à la réalisation d'un nouveau Plan Stratégique pour les années 2014 à 2016 ainsi qu'à la 3^{ème} évaluation de son Plan Stratégique en vue de les soumettre à sa seconde Assemblée Générale de l'année 2013.

Pour rappel, le CDLD prescrit que ce Plan Stratégique est « un plan stratégique pour trois ans, identifiant chaque secteur d'activités et incluant notamment un rapport permettant de faire le lien entre les comptes approuvés des trois exercices précédents et les perspectives d'évolution et de réalisation pour les trois années suivantes, ainsi que les budgets de fonctionnement et d'investissement par secteur d'activités. Le projet de plan est établi par le Conseil d'Administration, présenté et débattu dans les conseils des communes et provinces associées et arrêté par l'Assemblée Générale. Il contient des indicateurs de performance et des objectifs qualitatifs et quantitatifs permettant un contrôle interne dont les résultats seront synthétisés dans un tableau de bord. »

Il est important de signaler d'emblée que ce nouveau Plan s'inscrit dans la continuité des actions entamées lors des 3 précédentes années tout en tenant compte, bien entendu, des dernières évolutions socio-économiques et des nouveaux enjeux davantage encore liés aux aspects

énergétiques.

En effet, au fil des décennies écoulées, notre association a connu de multiples adaptations dont la dernière importante en date concerne le développement de services énergétiques.

Notre positionnement stratégique sera essentiellement déterminé par 3 enjeux majeurs rencontrant les missions définies dans nos statuts coordonnés :

1. le renforcement des services d'assistance à nos associés (Villes et Communes, CPAS, Zones de police, ...);
2. l'adaptation de nos services et métiers aux évolutions réglementaires et légales ;
3. l'intégration forte du paramètre environnemental et l'inscription de nos actions dans une approche de développement durable.

La diversification de la gamme de services proposés dans le cadre du « In house » sera poursuivie afin de répondre encore davantage aux besoins de nos associés.

Il est important de souligner que l'ampleur d'une partie des actions qui pourront être menées au travers de ce nouveau Plan sera conditionnée par la prochaine programmation des fonds structurels 2014-2020. Afin de s'inscrire au mieux dans ce futur programme, le Comité de Développement Stratégique de la région de

Charleroi et du Sud Hainaut a approuvé, le 29 juin 2012, son Plan d'actions, document de référence qui reflète de manière très concrète et détaillée les ambitions de notre territoire pour l'avenir, à moyen et long terme.

Fruit de la mobilisation de l'ensemble des acteurs du développement de notre région, il synthétise plus de 200 contributions, tous secteurs confondus (développement économique, recherche, environnement, politiques urbaines et rurales, tourisme, enseignement, formation, culture, mobilité, inclusion sociale,...).

Des « grappes thématiques » pilotées par différents chefs de file ont permis de rassembler ces multiples projets. Citons, à titre d'exemple :

- la création d'un Centre d'excellence en efficacité énergétique et développement durable ;
- le Master-Plan de la Ville Haute, nouvelle opération de rénovation urbaine ciblant essentiellement le cœur historique de Charleroi ;
- la mise en œuvre de la Cité des métiers ;
- Différents projets en matière de rénovation urbaine portés par les communes ; ...

La nouvelle période de programmation s'alignera sur la stratégie « Europe 2020 » dont l'objectif est de développer une économie intelligente, durable et inclusive. Le Comité de Développement Stratégique continuera dès lors à informer les différents opérateurs concernés et à suivre l'évolution de l'ensemble des projets afin de préparer au mieux l'appel à projets qui devrait être lancé par la Région wallonne dans le courant du premier trimestre 2014.

Si les comptes sont repris par secteur d'activités, la partie littéraire de ce Plan qui

développe les objectifs et les plans d'actions pour les trois prochaines années, elle, a volontairement été rédigée par thématique.

En effet, IGRETEC étant un bureau d'études intégré, bien que chaque secteur ait ses comptes propres, les interactions entre ses différents métiers et secteurs sont nombreuses. Une lecture transversale des projets s'avère donc plus intéressante qu'une lecture secteur par secteur.

Pour la facilité du lecteur, rappelons toutefois les objets des différents secteurs:

Secteur 1 : BUREAU D'ETUDES ET DE GESTION ET CENTRALE D'ACHAT

- bureau d'études intégré (architecture, stabilité, techniques spéciales, maîtrise d'ouvrage déléguée, coordination sécurité-santé, distribution d'eau, voiries, égouttage, hydraulique, environnement, urbanisme, aménagement du territoire, assainissement,...) ;
- gestion administrative et technique des intercommunales ;
- conception et exploitation des ouvrages d'épuration et de démergement.

Secteur 2 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, SOCIAL ET TOURISTIQUE DE LA REGION DE CHARLEROI ET DU SUD DU HAINAUT

- aménagement du territoire ;
- développement économique, social et touristique ;
- création et gestion d'infrastructures utiles au développement économique, industriel, touristique, commercial, culturel et social ;
- animation économique et technologique en vue du développement endogène du tissu économique de la zone d'activités.

Secteur 3 : PARTICIPATIONS ENERGETIQUES

- participation au capital de l'IPFH ;
- financement d'investissements en efficacité énergétique dans le patrimoine des associés ;
- investissements dans le secteur de l'énergie renouvelable sur le territoire des Villes et Communes du secteur.

Secteur 4 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DES ACTIONS IMMOBILIERES LIEES AUX ACTIVITES AEROPORTUAIRES DE L'AEROPORT DE CHARLEROI

- gestion et développement des actions immobilières liées aux activités aéroportuaires de l'aéroport de Charleroi, en fonction de ses spécificités, en vue d'une gestion durable de la zone aéroportuaire et des zones environnantes.

Le Plan Stratégique 2014-2016 contient, sous forme de tableau :

- les comptes approuvés des trois exercices précédents ;
- les perspectives d'évolution et de réalisation pour les trois années suivantes ;
- les budgets de fonctionnement et d'investissement par secteur d'activités.

Fil conducteur de la stratégie : Le Management par la Qualité

Le 29 avril 1998, IGRETEC lançait officiellement sa démarche de certification « Qualité », en ces termes, par la déclaration de la Direction Générale :

« La meilleure défense, c'est l'attaque. Notre environnement, nos clients directs ou indirects (Région, Communes, autorités politiques, riverains des travaux, citoyens, services internes) exigent, chaque jour davantage, une organisation globale et sans faille de la qualité de nos services afin de nous conserver leur confiance.

N'est-ce pas le meilleur moyen de répondre à leur souhait que de mettre en place un service qualité, de bâtir une organisation de nos services ayant en permanence cet objectif de qualité globale, de le prouver en acquérant et en conservant la certification ISO 9001 qui correspond à notre type d'activités ?

Le respect d'une norme internationale est sans doute le meilleur moyen de faire partie de l'élite des bureaux d'études, de montrer à nos amis et à nos détracteurs, qu'une intercommunale, un organisme public comme le nôtre, est un outil équivalent, sinon meilleur que tous les autres existant sur le marché.

La satisfaction de notre client doit donc être pour chacun d'entre nous l'objectif essentiel de son action : ce n'est pas le client qui se plie à notre volonté, à notre organisation, à notre savoir, c'est nous qui devons répondre à ses préoccupations, ses objectifs, ses attentes formulées ou non. »

Le 22 mai 2000, la certification ISO 9001: 1994 nous était délivrée pour trois ans, délai fixé par le référentiel international.

En 2003, 2006, 2009 et en 2012, IGRETEC

obtenait la recertification selon le référentiel ISO 9001: 2000 et ISO 9001 : 2008.

Aujourd'hui, après plus de 15 ans d'engagement continu dans la démarche, la déclaration initiale de la Direction Générale reste plus que jamais d'actualité.

Le maintien de notre certification n'est pas le fruit du hasard, mais résulte d'un effort collectif. A cet égard, nous sommes particulièrement attentifs à la sensibilisation du personnel et à son implication dans le bon fonctionnement du système au travers, notamment, de la dynamisation des équipes d'audit interne et de l'activation de groupes de travail.

La méthodologie d'organisation par dossier étant au cœur de notre système, notre premier objectif est d'améliorer encore sa maîtrise et de la rendre plus efficiente afin de satisfaire toujours plus nos clients.

Enfin, le maintien d'une dynamique d'organisation par objectif avec comme corolaire l'amélioration continue reste au cœur de nos préoccupations.

PLAN STRATEGIQUE 2014 - 2016

Les thématiques

1. L'eau

IGRETEC est active en matière d'assainissement, de collecte et de distribution de l'eau.

Afin d'œuvrer davantage encore dans le respect des principes du Code de l'Eau – livre II du Code de l'Environnement, l'effort sera poursuivi pour gérer les aspects du domaine de l'eau, dont IGRETEC a la charge d'une façon globale et intégrée.

1.1. Assainissement des eaux usées domestiques

En tant qu'Organisme d'Assainissement Agréé (OAA), nous nous sommes vu confier par la Société Publique de Gestion de l'Eau (SPGE), différentes missions en matière de collecte et d'épuration des eaux usées domestiques.

Dans ce cadre et concernant les eaux urbaines résiduaires des agglomérations supérieures à 2.000 habitants, IGRETEC assumera, avec la SPGE, la poursuite des actions proposées pour les périodes 2005-2009 et 2010-2014 et le programme relatif à l'épuration des agglomérations inférieures à 2.000 habitants.

La priorité a été, dans un premier temps, mise sur les dossiers faisant actuellement partie des contentieux européens.

Les programmes 2005-2009, 2010-2014 ont été traduits en objectifs et plans d'actions dont les indicateurs d'évaluation sont repris en annexe.

A ce jour, IGRETEC a rempli ses obligations vis-à-vis des contentieux européens. Dès lors, les programmes d'investissement de la SPGE ont été revus à la baisse avec les incidences suivantes :

- le programme d'investissement 2010-2014 a été prolongé jusqu'en 2016 ;
- les priorités d'investissements ont été revues afin de finaliser l'assainissement des agglomérations de plus de 2.000 EH et également les zones prioritaires visées par la Directive Code de l'Eau (zone de

baignade, prévention de captage, ...).

A ce titre et dans un premier temps, 11 dossiers prioritaires ont été retenus, à savoir :

- collecteur gravitaire PAE Lobbes-Thuin ;
- rénovation de la station d'épuration – Avigroup ;
- rénovation de la station d'épuration de Lobbes, Chemin d'Hourpes ;
- rénovation du collecteur de Soleilmont ;
- rénovation de la station d'épuration de Souvret-Chenoit ;
- collecteur de Velaine ;
- réhabilitation du bassin d'orage et de la station de pompage du Lac de Féronval ;
- refoulement du quartier Champ de Justice ;
- station d'épuration de Thuillies ;
- reprise des eaux de la station de pompage "Réunion" vers la station de pompage "Roosevelt" à Marchienne-au-Pont ;
- station d'épuration de Saint-Amand.

Dans un deuxième temps, et pour autant qu'il soit fait état d'un niveau d'avancement suffisant des études des dossiers prioritaires, d'autres dossiers pourraient être étudiés au programme 2010-2014.

IGRETEC tiendra compte, pour la conception des nouvelles installations, des enseignements tirés de l'expérience de l'exploitation des nouvelles technologies mises en place.

IGRETEC poursuivra également les opérations d'achat de terrains ou tréfonds et actes nécessaires à l'exécution des travaux de réalisation des ouvrages d'épuration.

De plus, un inventaire détaillé des réseaux d'égouttage de l'aire géographique de la station d'épuration de Montignies-sur-Sambre est en cours de réalisation. D'autres communes dont Châtelet et Thuin ont également inscrit dans leur plan triennal le budget nécessaire pour réaliser ce travail sur leur territoire.

IGRETEC poursuivra également sa collecte d'informations sur les techniques d'épuration des eaux pluviales.

1.2. Distribution d'eau

Afin de conserver l'expérience et le savoir-faire acquis durant plus de 60 ans, IGRETEC sera particulièrement attentive à rester compétitive dans le cadre des marchés de service relatifs au métier de la conception de réseaux d'adduction et de distribution d'eau.

1.3. Egouttage prioritaire

La poursuite du programme de l'égouttage prioritaire permettra à IGRETEC, pouvoir adjudicateur délégué de la SPGE, de poursuivre, avec les communes, les études et le suivi des travaux, en ce compris la gestion financière des investissements, qu'elles voudront bien lui confier, tant en égouttage exclusif qu'en égouttage conjoint avec des travaux de voirie dans le cadre de l'exécution du droit de tirage.

La concertation sera assurée avec les communes pour convenir, dans l'intérêt respectif de chacun des pouvoirs adjudicateurs, de la désignation de l'autorité ou de l'organe qui interviendra en leur nom collectif, à l'attribution et à l'exécution du marché.

1.4. Espaces publics et voiries

Suite au défi du renouveau de nos espaces publics tels que les places, squares et voiries, les projets développés par IGRETEC, se concentrent sur les notions de durabilité, d'entretien, d'harmonisation des lieux et de soucis d'éclairage sécuritaire et esthétique, et cela pour procurer à l'usager des espaces urbains et publics de qualité.

Pour ce faire, une collaboration étroite avec les services environnementaux et architecturaux régionaux et communaux est mise en place.

L'esthétisme et la technique se réunissent au profit de l'environnement global.

De plus, le partage d'expertise entre Maître d'Ouvrage, Bureau d'Etudes et entrepreneurs sera organisé afin que chaque étude soit adéquate aux besoins et aux contraintes réelles

(réparation voirie, matériaux, ...).

En outre, IGRETEC lance la notion « d'audit » des voiries afin de permettre à ses communes une objectivation de leurs choix d'investissement.

IGRETEC examinera également les possibilités de financement en matière de mise à niveau du réseau d'égouttage défectueux des Villes et Communes.

1.5. Etudes Hydrauliques

La maîtrise et l'utilisation progressive de logiciels de modélisation et de simulation de réseaux d'écoulement contribueront également à parfaire la qualité des projets. Ceci nous permettra également d'être performants lors du suivi des avis de marchés publics au bulletin des adjudications, pour des études à caractère hydraulique.

Plusieurs communes nous consultent afin de prévoir des protections contre les inondations, l'expertise d'IGRETEC dans le domaine est une priorité au vu des défis en la matière.

1.6. Assainissement Autonome

Compte tenu des objectifs et des échéances européennes relatifs à la gestion de l'Eau, le Gouvernement wallon a procédé à une révision de la législation relative à l'assainissement autonome.

La priorité est dorénavant donnée aux habitations existantes situées dans des zones dites prioritaires, c'est-à-dire là où les eaux usées rejetées ont une incidence environnementale importante (zones de baignade, zone de captage, ...).

Dans ces zones, le régime d'assainissement le plus approprié (assainissement groupé ou à la parcelle) est fixé au terme d'une étude technique et environnementale.

IGRETEC a été chargé, par la SPGE, de la réalisation de ces « études de zones » sur l'entièreté de son territoire d'assainissement.

L'ensemble de ces études ayant été finalisé en 2009, IGRETEC assure à présent le suivi technique et administratif de celles-ci, en collaboration avec les communes et la SPGE. Parallèlement, IGRETEC entreprend la réalisation « d'études de zones » pour les secteurs inscrits en assainissement transitoire au Plan d'Assainissement par Sous-bassin Hydrographique (PASH). Ces dernières permettront de fixer définitivement le régime d'assainissement, autonome ou collectif, de ces zones.

Depuis 2009, de nouvelles dispositions réglementaires relatives aux systèmes d'épuration individuelle précisent le régime de contrôle des installations (Art R.304 et R.307 du Code de l'Eau).

Parmi les trois types de contrôle prévus (installation, fonctionnement et exploitation), la réglementation stipule que ceux liés à l'installation sont du ressort de l'Organisme d'Assainissement Agréé dont dépend l'immeuble en assainissement autonome.

Pour rappel, dans le cas d'IGRETEC, les communes concernées sont Aiseau-Presles, Beaumont, Charleroi, Châtelet, Chimay, Courcelles, Erquelines, Farciennes, Fleurus, Fontaine-l'Evêque, Froidchapelle, Gerpennes, Ham-sur-Heure – Nalinnes, Les Bons Villers, Lobbes, Merbes-le-Château, Momignies, Montigny-le-Tilleul, Pont-à-Celles, Sivry-Rance et Thuin. A celles-ci s'ajoutent les anciennes communes de Tamines et Moignelée.

Sur ce territoire, IGRETEC restera donc également le contrôleur officiel des systèmes d'épuration individuelle lors de leur installation.

Enfin, IGRETEC participe activement aux travaux du Comité d'experts chargé de l'agrément des systèmes d'épuration individuelle.

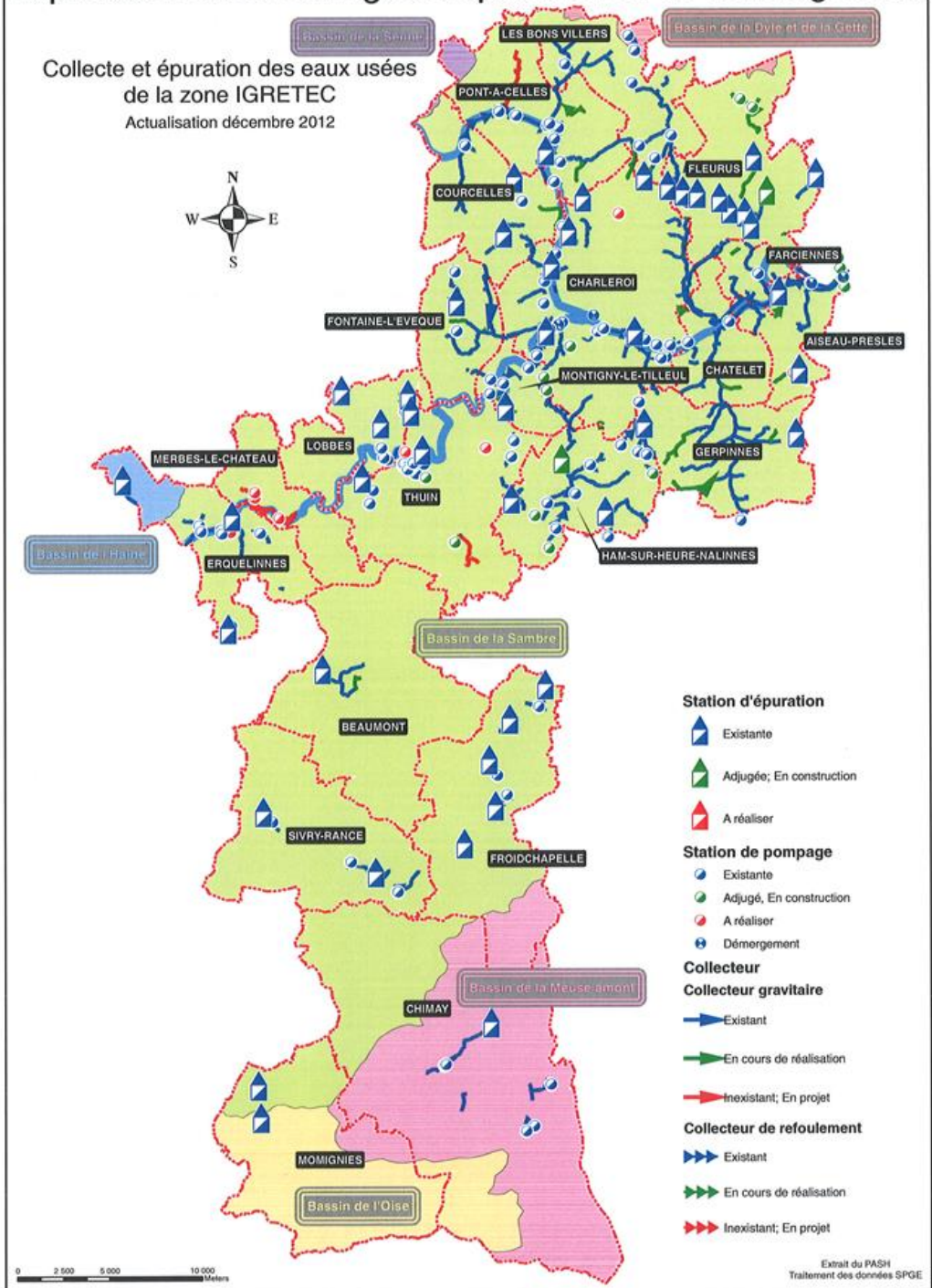
D'une manière générale, pour tous nos métiers, l'accroissement de nos connaissances technologiques, des réglementations diverses et de notre maîtrise des règles de sécurité, alliés à un personnel bénéficiant de formations théoriques et pratiques spécifiques contribueront à l'amélioration de la qualité du service. La gestion des risques en sera renforcée.

1.7. Exploitation

En matière d'épuration des eaux usées, IGRETEC est reconnu en qualité d'Organisme d'Assainissement Agréé selon l'arrêté du Gouvernement wallon (AGW) du 01 janvier 1987, modifié par l'AGW du 06 mai 2004 sur le territoire de 23 villes et communes associées :

Aiseau-Presles, Beaumont, Charleroi, Châtelet, Chimay, Courcelles, Erquelines, Farciennes, Fleurus, Fontaine-l'Evêque, Froidchapelle, Gerpennes, Ham-sur-Heure, Les Bons Villers, Lobbes, Merbes-le-Château, Momignies, Montigny-le-Tilleul, Pont-à-Celles, Sivry-Rance et Thuin, ainsi que les anciennes communes de Tamines et Moignelée.

Exploitation des ouvrages d'épuration et de démergement



Sur ce territoire d'environ 1.200 km², nous exploitons, à l'heure actuelle, 45 stations d'épuration dont la taille varie de 100 à 200.000 équivalents-habitants (EH) ; 104 stations de pompage ainsi qu'un réseau de 335 km de collecteurs.

La capacité totale actuelle de nos ouvrages est de 605.500 EH, ceux-ci sont épurés au moyen de techniques variées (boues activées, procédé SBR, biodisques, lagunage, lit bactérien).

En 2012, le volume total d'eaux usées traitées dans nos ouvrages atteignait les 44,5 millions de m³.

Certains de nos ouvrages sont équipés d'installations spécifiques permettant de rendre des services annexes. Ainsi, les stations d'épuration de Roselies, Marchienne, Viesville, Beaumont et Virelles disposent d'unités de réception de gadoues de fosses septiques et moyennant la signature préalable d'une convention, les vidangeurs agréés peuvent venir y décharger gratuitement ce type de produit collecté auprès de particuliers.

De même, la station d'épuration de Marchienne-au-Pont est équipée d'une unité de traitement des curures d'avaloir. Moyennant également la signature d'une convention, les communes peuvent y amener les produits issus de l'entretien de leur réseau d'égouttage.

En outre, IGRETEC est également reconnue comme organisme de démergement agréé selon l'arrêté du Gouvernement wallon du 09 juillet 1987 sur le territoire des communes d'Aiseau-Presles, de Charleroi, de Farciennes et de Sambreville (Tamines).

A ce titre, nous exploitons 9 stations de pompage qui permettent de protéger des inondations les terrains qui ont subi des affaissements miniers.

Au cours des trois prochaines années, notre objectif principal sera de maintenir et d'améliorer la qualité de nos prestations.

Ainsi l'année 2014 sera l'année de notre 4ème recertification ISO 14001 et de l'enregistrement EMAS de nos ouvrages. Pour rappel, notre première certification 14001 remonte au 2 octobre 2002.

Déclaration de Validation
Système Communautaire de Management Environnemental et d'Audit (EMAS)

AIB-VINÇOTTE INTERNATIONAL sa,
Bruxelles - Belgique

Sur base de l'audit de l'organisation, les visites de terrain, les interviews de ses collaborateurs, et de l'inspection de la documentation, des données et des informations, disponibles dans le dossier de validation n° 60308387_IGRETEC_EMAS_2013 (du 2 juillet 2013), AIB-VINÇOTTE International, entant que vérificateur environnemental, a constaté :

- que l'activité-environnement, le pilotage environnemental, le système de management environnemental, les procédures et outils et leur mise en œuvre de :

Intercommunale IGRETEC SCRL
Direction Exploitation des ouvrages d'épuration et de démergement

à l'adresse :

Boulevard Mayence, 1
6000 Charleroi
Belgique

en vertu de :

Exploitation des ouvrages d'assainissement public permettant de collecter et de traiter les eaux urbaines résiduaires, et industrielles et des effluents, ainsi que les collecteurs et stations de pompage associées, de Roselies, Roselieres / et / de, Viesville, Beaumont-sur-Gand, Beaumont, Farciennes / et / de, Sambreville, Gagnemont, Ailly-sur-Sambre / et / de, Coppenole, Aiseau-Présles / et / de, Virelles / (L'ensemble), Marchienne-au-Pont, Aiseau, Beaumont-Charles, Wobroux-DuBois, L'Écluse-Charleroi, Grogne, Virelles, Gagnemont, Sain-sur-Gand, Beaumont-Moisy, Pédalage, Aiseau-Presles, Sain-Pierre-Faille, Sain-Pierre-Faille, L'Écluse-Charles, Wobroux-DuBois, Marchienne-au-Pont, Virelles, Sain, Sirey, Sirey, Sirey, Sirey, Sirey, Sirey, Sirey, Sirey et Sirey-Marche.

répondant aux exigences du Règlement (CE) N° 321/2009 du Parlement Européen et du Conseil du 15 novembre 2009 concernant la participation volontaire des organisations à un système communautaire de management environnemental et d'audit (EMAS).

- que l'information et les données dans la déclaration environnementale

DECLARATION ENVIRONNEMENTALE de l'année 2012, sont fiables, crédibles et exactes et répondent aux exigences du Règlement (CE) N° 321/2009.

Numéro de la déclaration: 11 EA-0016
Date de l'émission: 3 juillet 2013.

Pour le vérificateur environnemental :

BEB LAC
EMAS
BE-V-0016

Eric Jambon
Président de la Commission de Certification

Il faut noter ici qu'une réflexion est actuellement menée au sujet du scope des certificats EMAS. De nouveaux ouvrages seront proposés à l'enregistrement et ce, conformément aux décisions qui seront prises.

Dans ce cadre, nous envisageons également de revoir, au cours de ce cycle de 3 ans, l'ensemble des analyses environnementales et de sensibiliser à nouveau l'ensemble du personnel à notre Système de Management Environnemental.

Nous continuerons à veiller à l'application des textes légaux. Ainsi, nous veillerons au respect de la nouvelle réglementation relative à l'utilisation de produits « phytosanitaires » et à la mise en conformité de nos installations électriques par rapport au RGIE¹ (échéance le 31/12/2016).

¹ Règlement général sur les installations électriques

CERTIFICAT

EN ISO 14001 : 2004
Système de Management de l'Environnement

AIB-VINÇOTTE INTERNATIONAL sa,
Bruxelles - Belgique

à l'adresse :

Intercommunale IGRETEC SCRL

à l'adresse :

Chaussée de Charleroi, 401
6061 CHARLEROI
Belgique

est attesté sans réserve que le système de management de l'environnement est conforme aux exigences de la norme EN ISO 14001 : 2004 "Système de Management de l'Environnement" pour :

Exploitation des ouvrages d'assainissement public permettant de collecter et de traiter les eaux urbaines résiduaires, et industrielles et des effluents, ainsi que les ouvrages de démergement piloté par IGRETEC.

Le présent certificat est basé sur le résultat d'un audit environnemental, documenté dans le rapport d'audit n° 60308387_IGRETEC.

Numéro de certificat: 11 EA-0016
Date de délivrance: 3 août 2013
Date d'échéance: 3 août 2016

Les informations complémentaires concernent le certificat et l'organisation des exigences de la norme EN ISO 14001 : 2004 peuvent être obtenues auprès de l'Agence de la Qualité.

Le présent certificat est soumis au règlement européen de l'audit ISO 14001 International et

Au nom de l'organisme de certification :

Eric Jambon
Président de la Commission de Certification

Courant 2014, notre enregistrement en tant que transporteur de déchets autres que dangereux et inertes devra également faire l'objet d'un renouvellement.

De même, les demandes de renouvellement de nos permis d'exploiter venant à échéance seront introduites auprès des autorités responsables.

En termes de communication, nous maintiendrons les actions visant à sensibiliser le jeune public à la nécessité de préserver la ressource naturelle en eau. Cette sensibilisation repose principalement sur les visites de la station d'épuration de Montignies-sur-Sambre, organisées les 1^{er} et 3^{ème} mardis de chaque mois (sauf juillet et août), à destination des écoles ainsi que sur notre participation aux Journées Wallonnes de l'Eau.

Sur le plan plus technique, nous reprendrons en exploitation les ouvrages étudiés par notre bureau d'études.

Ainsi, début 2014, nous finaliserons la reprise en exploitation de la station d'épuration de Fontaine-l'Evêque (7.000 EH), réhabilitée en vue de permettre l'élimination de l'azote et du phosphore.

Courant 2015, c'est la nouvelle station d'épuration de Fleurjoux qui devra faire l'objet d'une reprise. Et pour finir, en 2016, ce sera la nouvelle station d'épuration de Lobbes Bonnier (600 EH).

En ce qui concerne les nouveaux collecteurs et les nouvelles stations de pompage (notamment tous les ouvrages concernés par les contentieux européens), ils seront mis en service au fur et à mesure de leur achèvement.

Afin d'optimiser la gestion de nos ouvrages, nous poursuivons la mise en place de notre GMAO (Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur).

Enfin, nous poursuivons également la caractérisation de notre réseau de collecte et l'encodage des données dans la base Infonet©. Cet outil permettra à terme de disposer d'un cadastre précis des réseaux ainsi que de leur état général et des problèmes particuliers rencontrés.

Ceci facilitera davantage les réponses aux demandes d'impétrants, la gestion courante des collecteurs ainsi que la gestion des futurs investissements nécessaires pour maintenir les installations opérationnelles.

2. L'énergie

2.1. Gestion des Participations



2.1.1. Gestion de l'IPFH

En 2008, suite à la restructuration de l'actionnariat de l'Intercommunale Pure de Financement du Hainaut (en abrégé I.P.F.H.), IGRETEC a intégré le capital de cet outil financier au service des communes, à l'instar des intercommunales IDEA et IDETA.

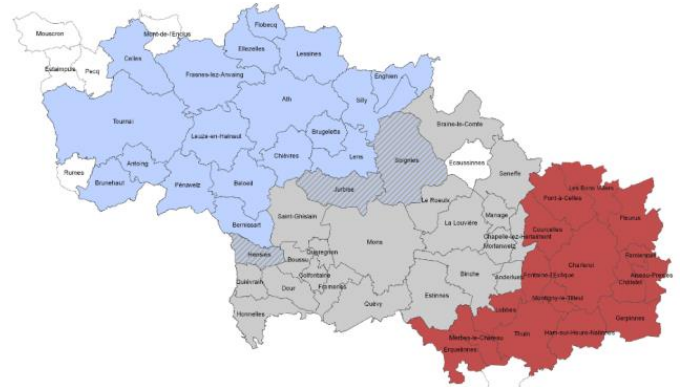
A travers ce changement de structure, les Villes et Communes, via leur intercommunale de développement économique, ont ainsi vu leur rôle évoluer vers un rôle d'acteur dans des projets locaux de production d'énergie initiés sur leur territoire.

Rappelons également que l'I.P.F.H. est le relais des participations communales dans le secteur de l'énergie au niveau européen, fédéral et régional. En quelques chiffres, cette intercommunale qu'IGRETEC gère depuis des décennies, possède un portefeuille de participations, acquis pour plus de 467 millions d'euros, dont la valeur actuelle dépasse le milliard d'euros. En 2012, l'I.P.F.H. a versé un montant de 48.812.500,00 € à ses associés, au titre de dividendes.

La stabilité des revenus issus du secteur de l'énergie et versés chaque année aux communes, reste un enjeu primordial pour IGRETEC. Sa politique proactive, menée en

termes de diversification des participations, a contribué à atteindre cet objectif depuis de nombreuses années.

Villes et Communes associées à l'I.P.F.H.



2.1.2. Secteur 3

Depuis 2008, IGRETEC, au travers de son Secteur 3, verse ainsi aux Villes et Communes les dividendes relatifs aux participations dans le secteur de l'énergie.

En 2012, le Secteur 3 a attribué aux Villes et Communes associées un montant de 20.327.909,45 €

En outre, le Secteur 3 s'est vu confier la diversification des participations énergétiques au niveau local, ainsi que la création et le développement de services en matière d'efficacité énergétique, au profit de ses Villes et Communes associées. Il faut en effet noter que les défis à relever par le secteur public, en termes d'efficacité énergétique et de recours à l'énergie renouvelable sont très ambitieux.

Les projets décrits par ailleurs poursuivent l'objectif d'aider les villes et communes du Secteur 3 à les relever.

2.2. Services énergétiques

2.2.1. Centrale d'achat d'énergie

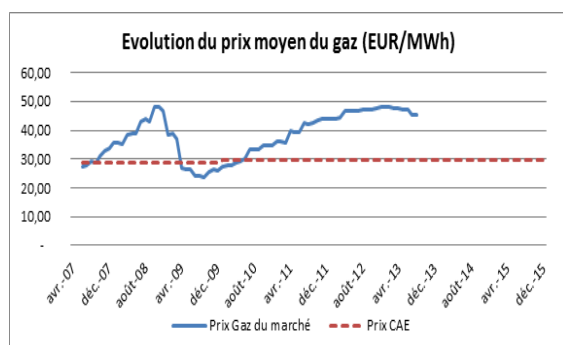
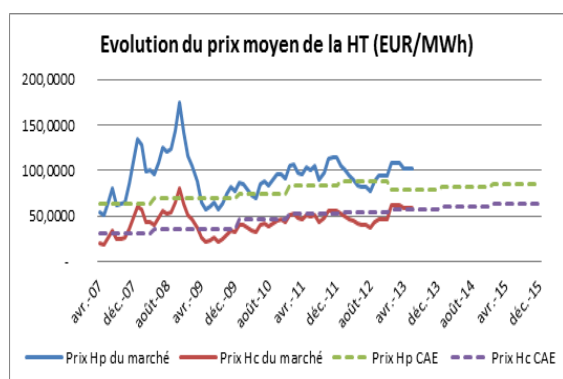
Ce regroupement, réalisé sous forme de marchés conjoints de gaz et d'électricité, a pour but de réaliser des économies d'échelle en termes de gestion et de réalisation des marchés

publics mais également d'atteindre une stabilité budgétaire dans la composante négociable des prix de l'électricité et du gaz.

La Centrale d'achat d'énergie, c'est aussi une plate-forme web, mise à la disposition des adhérents. Elle permet de suivre l'évolution des consommations des différents points de fourniture et ce, quel que soit le fournisseur qui remporte les marchés.

Les derniers marchés, qui couvrent la période 2013-2016, s'inscrivent dans un objectif de sensibilisation des adhérents au suivi des consommations.

Évolution des marchés



Les premiers marchés 2007-2009 ont réuni 205 adhérents, les seconds marchés 2010-2012 ont rassemblé 216 adhérents, et 239 adhérents sont concernés par les marchés 2013-2016.

Notre souci est d'adapter les cahiers des charges d'achat d'électricité et de gaz à l'évolution de l'offre de fourniture. C'est ainsi que, notamment, de nouveaux services ont été proposés aux adhérents comme la vente de certificats verts et des kWh produits par les unités de production décentralisées.

Les choix qui ont été posés lors de l'établissement des cahiers des charges ont permis d'éviter un éclatement budgétaire suite à la crise de 2008 et aux hausses continues des prix de l'énergie connues en 2011 et 2012. Aujourd'hui, la Centrale d'achat gère quelque 9000 points de fourniture pour une consommation annuelle de 300 GWh d'électricité verte et 500 GWh de gaz.

Les prix 2013 – 2015 de l'électricité, 100% verte, subissent une diminution de 4,02 % par rapport à 2012 ; c'est donc un prix fixe qui s'appliquera pour l'ensemble des adhérents pendant les 3 prochaines années. Pour le gaz, les prix sont d'ores et déjà fixés pour une durée de 4 ans et leur l'augmentation n'excède pas 0,10 % par rapport au marché précédent. Nous avons ainsi obtenu un prix stable du gaz pendant près de 10 ans.

Les résultats des marchés ont donc rencontré les objectifs fixés :

- limiter les hausses de prix ;
- prouver l'utilité et la rentabilité des marchés conjoints ;
- offrir aux adhérents une stabilité budgétaire dans la composante négociable du prix de l'électricité et du gaz.

Les marchés 2013-2016 s'inscrivent donc dans la pérennisation du concept d'achat groupé d'énergie et garantissent aux adhérents des coûts rencontrant leurs attentes en termes de stabilisation des prix.

Les engagements pris par rapport aux adhérents seront bien entendu maintenus. Dans ce cadre, le choix d'une énergie issue d'une production renouvelable sera privilégié.

La quatrième génération de marchés pour des fournitures à partir du 1^{er} janvier 2017 est déjà à l'étude.

2.2.2. Efficacité énergétique : solutions pour les Villes et Communes

Aujourd'hui, les Villes et Communes doivent faire face à de nombreux défis, la gestion

durable de l'énergie constitue un élément stratégique de développement local.

Grâce aux fonds propres constitués par le secteur 3, IGRETEC aide les Villes et Communes, affiliées à ce secteur, en matière de gestion durable de l'énergie du patrimoine communal en mettant en œuvre des solutions visant l'efficacité énergétique dans les bâtiments publics.

IGRETEC propose aux Villes et Communes une analyse des performances énergétiques du parc de bâtiments communaux identifiant les plus énergivores. Après la sélection des bâtiments prioritaires, IGRETEC peut alors concevoir, mettre en œuvre et financer des solutions assurant des économies d'énergie. A l'issue des investissements, un suivi des consommations est alors mis en place ainsi que des campagnes de sensibilisation.

Quels sont les investissements visés par ce service ? En voici quelques exemples :

- agir sur l'enveloppe du bâtiment en isolant les murs, les sols, les planchers de greniers et toitures. Le remplacement des châssis/vitres constitue souvent un investissement important associé à un temps de retour sur investissement élevé. IGRETEC est en mesure d'en financer une partie, mais peut difficilement prendre l'ensemble du budget du projet à sa charge pour des questions de rentabilité. Un co-financement est alors envisagé en parallèle à la recherche de subsides ;
- agir sur les installations de chauffage en remplaçant les chaudières, en optimisant les systèmes de régulation et de distribution de la chaleur, en isolant les tuyauteries et les accessoires en chaufferie et dans les locaux non-chauffés ;
- agir sur les systèmes de production d'eau chaude sanitaire en adaptant les installations en fonction des besoins réels des utilisateurs ;
- agir sur les systèmes d'éclairage en optimisant les installations existantes,

grâce au remplacement des luminaires et/ou l'installation de systèmes de détection de présence ;

- placer des systèmes de cogénération, ce qui permet de pourvoir à une partie des besoins en chaleur et électricité d'un bâtiment.
- placer des panneaux photovoltaïques ou des chauffe-eau solaires. Même si la priorité est donnée aux investissements relatifs à l'isolation et au remplacement des systèmes HVAC avant d'envisager l'utilisation d'énergie renouvelable, ces techniques pourraient être envisagées dans certains cas ;
- agir sur les systèmes de ventilation en plaçant de préférence des systèmes double flux avec récupérateur de chaleur. En cas d'impossibilité technique de mettre en œuvre ce système, un système plus simple est envisagé dans le respect des normes en vigueur.

Le potentiel d'investissement s'élève à quelque 75.000.000 €, hors subsides, cette enveloppe étant reconstituée via les économies réalisées pour être de nouveau investie.

À l'heure de la rédaction de ce Plan Stratégique, 9 villes et communes ont adhéré à ce nouveau service. Près de 20 chantiers seront initiés en 2014 pour un budget d'investissements de l'ordre de 4.000.000 €.

2.2.3. Production d'énergie

En termes de diversification des participations dans le secteur de l'énergie, IGRETEC ambitionne notamment de soutenir les appels à partenariat afin de cofinancer des projets de production d'énergie renouvelable, notamment la production éolienne, sur les Parcs d'Activités Économiques.

La réforme menée par le Gouvernement wallon dans le cadre du plan Quali watt et Sol watt ne nous a pas permis de lancer des appels à partenariats dans cet environnement législatif instable. IGRETEC envisage donc de relancer les

appels à partenariat dans le courant 2014 afin de maximiser les chances de réussite de ces projets.

Début 2014, une nouvelle campagne d'information sur les services proposés par le secteur 3 d'IGRETEC aux Villes et Communes associées sera lancée. Nous y rappellerons notre expertise pour la concrétisation de projets à caractère innovant en matière énergétique dans le cadre du droit de tirage pour les investissements relatifs aux travaux subsidiés.

Cette campagne sera répétée en fonction du calendrier de programmation du droit de tirage ainsi que de l'évaluation subventionnelle d'innovations en matière d'énergie renouvelable.

Une fiche relative à la récupération de l'énergie calorifique des eaux usées domestiques sera introduite dans le cadre de la programmation FEDER 2014 – 2020 « grappe de projets énergie » dans le but d'une opération pilote et innovante.

2.2.4. Guichet de l'Energie

L'expérience d'IGRETEC dans le secteur énergétique résidentiel se concrétise également dans le conseil au particulier au travers d'un guichet ouvert au public mais également en allant à la rencontre du citoyen et ce, depuis 1987.

Les conseillers IGRETEC du Guichet de l'Energie assurent ainsi le relais vers les citoyens de la région de Charleroi, tant en ce qui concerne les primes, les systèmes de chauffage, les matériaux d'isolation ainsi que les techniques de mise en œuvre, la performance énergétique des bâtiments et la certification de ceux-ci.

De plus, le Guichet de l'Energie assure la gestion des dossiers introduits par les CPAS pour l'opération "MEBAR" subsidiée par le Service Public de Wallonie (SPW) en faveur des ménages à revenus modestes.

Il contribue également à assurer la transmission de l'évolution technologique à la population au

travers de la participation à des salons à thématique "habitation" et en assurant le suivi des actions promotionnelles, en matière d'énergie, menées par le SPW.

2.2.5. Energie grise

Dans la continuité de l'écoconstruction, du bilan carbone et récemment de la Performance Énergétique des Bâtiments (PEB), l'approche de la notion de cycle de vie d'un produit où "l'énergie grise" est clairement promue par les directives européennes.

Cette approche est fondée sur la prise en compte des impacts des produits de construction tout au long de leur cycle de vie, des ressources naturelles dont ils proviennent, depuis leur fabrication, leur utilisation et leur commercialisation jusqu'à leur éventuelle transformation en déchets.

Notre Bureau d'Etudes a l'ambition de s'inscrire pleinement dans la connaissance des analyses d'énergie grise et de les prendre en considération dans ses futures études.

Pour ce faire, l'application première sera basée sur l'étude de l'impact environnemental de la reconversion du bâtiment sis boulevard Mayence, ce qui permettra à notre bureau, à l'instar "d'Eole" pour l'écoconstruction, d'établir une base de données réelle et pratique.

Outre le bilan de l'énergie grise de la construction, nous procéderons, une fois le bâtiment réalisé, aux mesures et bilans concrets de sa maintenance, éléments qui nous serviront, sur base de l'expérience que nous allons acquérir, à offrir consultance et expertise dans les domaines de l'écoconstruction dans leur globalité.

Cela nous conduira, dans les années à venir, à mettre en place une structure dotée d'outils adéquats et performants qui nous permettront de collaborer avec l'industrie et les pouvoirs publics. Cette structure constituera le support méthodologique des pratiques d'achats ou de constructions "vertes".

2.2.6. Diagnostics énergétiques

Les mesures prises ces dernières années en matière d'énergie sont souvent l'apanage des grosses sociétés, le gaspillage énergétique étant plus difficile à maîtriser par les petites et moyennes entreprises et les administrations.

Or, des solutions existent pour diminuer la facture énergétique. C'est dans ce cadre qu'IGRETEC continue d'assister les entreprises et administrations dans les démarches suivantes :

- Analyse de la situation existante :
Établissement de profils de charges, examen des installations et activités énergivores, détermination de l'efficacité énergétique, analyse des pratiques de l'entreprise (éclairage, chauffage, ventilation, ...), etc.
- Recherche de solutions alternatives :
Récupération d'énergie, appareillages moins énergivores, recours à des énergies de remplacement moins coûteuses (panneaux solaires, éoliennes, biogaz, etc.), lissage des pointes horaires, changement des mentalités (campagne de sensibilisation, habitudes moins énergivores), etc.
- Obtention de subsides permettant la mise en œuvre des solutions alternatives :
Aide à la consultance, à l'obtention de subsides pour l'installation de capteurs solaires, etc.

D'autre part, nous avons obtenu du SPW l'agrément en qualité de responsable PEB (Performance Énergétique des Bâtiments).



3. L'Environnement et l'Urbanisme

Rencontrer durablement les besoins sociaux, économiques, patrimoniaux et environnementaux de la collectivité est une mission clé d'IGRETEC. Une équipe pluridisciplinaire travaille à ce territoire durable en réalisant des études environnementales et en concevant des projets d'aménagement et d'urbanisme, tant pour des clients publics ou privés que pour les besoins propres de l'intercommunale.

En 2015, IGRTEC renouvellera son agrément pour poursuivre sa mission d'auteur d'études d'incidences sur l'environnement partout en Wallonie.

Par ses évaluations environnementales, IGRTEC continuera à fournir une aide à la décision aux autorités chargées de la délivrance de permis, un appui technique aux maîtres d'ouvrage pour l'intégration environnementale de leurs projets et un outil d'information pour tout tiers concerné par ces projets (riverains, services publics, ...).

En complémentarité avec cette approche environnementale et en parfaite coordination avec les pouvoirs locaux et régionaux, IGRTEC continuera de concevoir des projets d'urbanisme et d'aménagement du territoire et ce, conformément aux dispositions réglementaires qui seront mises en place par le nouveau Code du Développement Territorial (CoDT). Dans cette optique, IGRTEC consolidera ses agréments et visera l'octroi de nouveaux agréments éventuellement exigés par le CoDT, en vue de continuer sa mission d'assistance aux communes et aux promoteurs privés pour mener leur projet à bien.

En aménagement opérationnel, IGRTEC continuera à fournir toute la chaîne de services permettant d'aboutir à la réhabilitation d'une friche industrielle ou à la rénovation d'un quartier : depuis les premiers croquis d'intention jusqu'à la réception définitive des travaux.

A travers le premier Plan Marshall et sa suite, le Plan Marshall 2.Vert, le Gouvernement wallon a libéré d'importants moyens financiers pour l'éradication des friches en Wallonie.

L'essentiel de ces moyens est dévolu à la dépollution des sites qui seront traités par la SPAQuE ou par les communes.

En tant que partenaire privilégié des communes de notre territoire d'action, nous poursuivons notre rôle de conseiller auprès d'elles, que ce soit en termes de projet de réaménagement de ces sites ou en termes d'accompagnement tout au long des différentes procédures.

En s'appuyant sur cette expertise environnementale et urbanistique, IGRTEC poursuivra la conception de Parcs d'Activités Economiques durables et attractifs, en privilégiant, dès l'avant-projet, l'utilisation parcimonieuse du sol, l'intégration au cadre de vie, la préservation du milieu, l'efficacité énergétique et la maîtrise de la mobilité.

L'agrément en tant qu'expert en pollutions du sol et du sous-sol sera renouvelé afin de poursuivre l'accompagnement des sociétés privées et des organismes publics dans la caractérisation et l'assainissement de sites pollués. Cette compétence sera bien entendu mise à profit par l'intercommunale lors de ses opérations immobilières ou de maîtrise d'ouvrage.

IGRTEC poursuivra le recensement des friches du Grand Charleroi et accompagnera ses communes pour le montage de projets d'assainissements, en coordination avec les opérateurs publics de référence, la SPAQuE et le Service Public de Wallonie - Direction générale opérationnelle Aménagement du territoire, Logement, Patrimoine et Energie (DG04).

En suivant de près toutes les évolutions du cadre réglementaire de l'environnement et de l'urbanisme, IGRTEC restera un conseil de référence pour tous les porteurs de projets en Wallonie. IGRTEC continuera de fournir son appui pour l'élaboration de demandes de permis d'environnement ou unique et pour l'accompagnement administratif de ces dossiers.

4. Création et gestion d'Infrastructures d'accueil

4.1. Les Parcs d'Activités Economiques

IGRETEC gère aujourd'hui 20 Parcs d'Activités Economiques. Représentant quelque 1000 hectares de terrains à vocation économique, ils accueillent environ 650 entreprises pour plus de 20.000 travailleurs.

Parmi ceux-ci, on recense 16 Parcs généralistes, 1 Parc scientifique et technologique, 2 Parcs logistiques et une plateforme multimodale permettant des solutions de transport combiné : eau, rail et route.

Inaugurés en mai 2013, les Parcs d'Activités Economiques de Charleroi-Airport I et II, d'une superficie globale de 60 hectares, ont offert une première réponse à la quasi saturation des Parcs existants. En effet, seuls l'Aéropole et les Parcs d'Activités Economiques de Fleurus-Farciennes, Thuin-Donstiennes et Solre-sur-Sambre présentent encore quelques parcelles disponibles.

Il s'agit là des premiers fruits d'un programme de développement portant sur 500 nouveaux hectares et pour lequel nous mettrons à profit la période 2014-2016 afin de poursuivre et finaliser les projets détaillés ci-dessous, l'objectif étant toujours de pouvoir proposer aux entreprises une gamme variée d'infrastructures d'accueil adaptées à leurs besoins.

IGRETEC Nord

4.1.1. Les Parcs d'Activités Economiques « Charleroi-Airport I » et « Charleroi-Airport II »

Localisés au Nord de Charleroi, le long de l'autoroute Charleroi Bruxelles, ces deux Parcs offrent 60 ha de terrains supplémentaires.

Ils font actuellement l'objet d'aménagements complémentaires de convivialité. Les chantiers seront terminés respectivement en 2014 et en 2015.

La sortie principale du nouveau PAE de Charleroi-Airport II, dernière phase des travaux d'infrastructures, sera réalisée à la fin de l'année 2014 et permettra de rejoindre le réseau autoroutier via la chaussée de Bruxelles.



4.1.2. L'ECOPOLE

Ce nouveau Parc d'Activités Economiques, pôle régional du développement durable, est situé sur les territoires communaux de Farciennes, Aiseau-Presles et Sambreville, le long de la route de la Basse Sambre (N 90). Sa vocation sera d'accueillir aussi bien des entreprises, que des centres de formation et des centres de recherches ayant tous pour objectif de tendre vers un meilleur respect des principes du développement durable.



Traversé par la Sambre, le parc a un potentiel foncier de 150 ha.

Les terrains seront disponibles en 2014.

Le chantier du raccordement direct de la voirie de désenclavement à la RN 90 sera lui terminé au second semestre 2014.

Suite à l'appel à projets Eco zoning du Gouvernement wallon du 31 janvier 2011, des études pilotes ont été initiées sur deux sites, l'ECOPOLE et le PAE de Chimay-Baileux.

Les différentes thématiques de l'écologie industrielle abordées visent à :

1. Développer une plateforme de valorisation de matières secondaires mutualisées ;
2. Favoriser la production d'énergie verte (électricité et chaleur), notamment au départ de la biomasse locale, et développer un réseau de chaleur visant à optimiser l'utilisation de l'énergie produite (énergie de chauffage et/ou chaleur de process industriel) ;
3. Développer un outil de gestion intégré, en ligne directe avec les principes d'écologie industrielle et assurant une mutualisation maximale de services.
4. Echanger l'énergie sous forme de froid et/ou de chaleur par l'utilisation des matières secondaires du site par la bio méthanisation et la création d'unité de cogénération.
5. Gérer les eaux : estimer les consommations, identifier et diversifier les sources d'approvisionnement.

Suivant les résultats des études en cours, les projets identifiés seront mis en application en fonction de leur faisabilité technique, administrative, commerciale et juridique.

Plus particulièrement, dans le cadre du projet d'Eco zoning ECOPOLE, la pertinence de la mise en place d'un réseau de chaleur a été étudiée. Un premier scénario retenu utilise une source d'approvisionnement existante pour fournir du chauffage et de l'eau chaude sanitaire aux bâtiments publics situés à proximité du périmètre et à des entreprises qui s'installeront prochainement dans l'ECOPOLE. Ce scénario

de base a été étendu en termes de sources d'approvisionnement, principale (existante) et additionnelles (en projet), et de bénéficiaires (les habitations situées le long du réseau de chaleur).

La deuxième partie, la faisabilité technique, est en cours d'études pour tous les scénarii.

Concernant la prospection des investisseurs, les entreprises qui souhaitent s'installer dans l'ECOPOLE devront d'abord prendre l'engagement de respecter la chaîne de valeur prédéfinie :

- Conformité au Plan de Secteur ;
- Conformité aux secteurs d'activités autorisés ;
- Conformité à la philosophie du développement durable ;
- Obtention du Passeport Vert.

Ensuite, la prospection des investisseurs s'établira en partenariats avec l'Office for foreign Investors (OFI) et avec les pôles de compétitivité Mecatech et Greenwin en vue de rencontrer la thématique de développement durable de l'ECOPOLE.

4.1.3. L'extension du parc logistique de Courcelles

L'extension du parc logistique de Courcelles, localisée au Nord de l'autoroute E42, une des autoroutes majeures de Wallonie, permettra à terme d'offrir 193 ha de terrains supplémentaires. Elle sera principalement dédiée à l'accueil d'entreprises nécessitant une connexion rapide et aisée aux grands axes de transports autoroutiers.

Les années à venir seront consacrées à la réalisation des diverses études (étude d'incidences sur plan, dossier de reconnaissance, études techniques...). Ces étapes franchies, l'acquisition des terrains pourra débuter avant l'équipement et la commercialisation des parcelles.

4.1.4. Extension du Parc d'Activités Economiques de Fleurus-Farciennes

L'extension du Parc d'Activités Economiques de Fleurus-Farciennes est localisée au sud de l'E42. Cette extension couvrira 100 ha et sera

dédiée à l'accueil d'entreprises de type généraliste.

Les prochaines années seront consacrées aux études d'incidences, à l'élaboration du dossier de reconnaissance, aux acquisitions des terrains et à la réalisation des travaux.

4.1.5. Site des AMS

Le site est localisé le long de la Sambre à hauteur de Marchienne-au-Pont.

Suite à l'assainissement des terrains par la SPAQuE, la période 2014-2016 sera consacrée au début de la mise en œuvre du Parc d'Activités (dossier de reconnaissance, acquisitions, début des travaux).



IGRETEC Sud Hainaut

4.1.6. Le Parc d'Activités Economiques de Chimay-Baileux

L'extension du Parc d'Activités Economiques de Chimay-Baileux prévoit la mise à disposition de 31 ha de terrains supplémentaires, portant la superficie de ce parc à 53 ha.

Le chantier débutera en 2014 et les premières entreprises sont attendues début 2015.



4.1.7. Extension du Parc d'Activités Economiques de Momignies

Le Conseil communal de Momignies du 31 mai 2011 a confié à IGRETEC la mise en œuvre de l'extension du Parc d'Activités Economiques de Momignies, d'une superficie d'environ 6 ha.

Les travaux débuteront fin 2014 pour se terminer dans le courant du second trimestre 2015.

4.1.8. Extension du Parc d'Activités Economiques de Thuin-Lobbès

L'extension du Parc d'Activités Economiques prévoit la mise à disposition de 8 ha de terrains supplémentaires.

Les travaux, en cours de réalisation, devraient se terminer fin du premier trimestre 2014.

4.2. Autres thèmes des PAE

4.2.1. Sites de Réhabilitation Paysagère et Environnementale (S.R.P.E.)

Le Gouvernement wallon a confié à IGRETEC la mission de maîtrise d'ouvrage déléguée pour la réhabilitation de quatre sites SRPE :

- la Brasserie des Alliés à Marchienne-au-Pont ;
- l'ancien charbonnage du N°10 du Gouffre à Châtelet ;
- la gare de formation à Erquelinnes ;
- l'entrepôt à Solre-sur-Sambre.



Brasserie des Alliés à Marchienne-au-Pont

Après la délimitation des périmètres d'intervention, la période 2014 à 2016 verra se succéder les acquisitions, les dossiers d'études

techniques, les marchés de travaux et les chantiers :

	2014	2015	2016
Brasserie des Alliés	Acquisitions, dossier d'études et marché de travaux	Travaux	
Gare de formation	Dossier d'études et Marché de travaux	Travaux	
N°10 du Gouffre			Acquisitions et dossier d'études
L'entrepôt			Acquisitions et dossier d'études

4.2.2. Microzones

Pour satisfaire à tous les besoins des entreprises en matière d'infrastructures d'accueil, il convient, en parallèle à la création de nouveaux Parcs d'Activités Economiques de grande ampleur, de mettre en œuvre des infrastructures de moindre envergure : les microzones.

Intégrées dans un milieu urbanisé et de faibles dimensions, elles permettent notamment de revitaliser des zones urbaines délaissées en y réintroduisant de l'activité économique et, parfois, en réhabilitant d'anciennes friches industrielles.

Ces espaces répondent à une demande partiellement insatisfaite provenant d'artisans ou de très petites entreprises. En effet, ceux-ci sont souvent à la recherche de sites d'implantation de petite taille et ne souhaitent pas nécessairement changer de commune pour développer leurs activités.

Les prochaines microzones mises en œuvre seront :

Microzone Fonderie Giot Léonard-Giot (Marchienne-au-Pont)

Le dossier de reconnaissance est achevé et a été soumis à l'administration régionale en septembre 2013.

Les dossiers techniques seront réalisés en 2014 et les travaux débuteront en 2014 pour se terminer au deuxième semestre 2015.



Microzone « Surchiste » (Fontaine-l'Évêque),

Le dossier de reconnaissance et d'expropriation a été soumis à l'administration régionale en septembre 2013.



Compte tenu des différentes étapes administratives à franchir, des acquisitions à concrétiser et des travaux d'aménagement, la microzone verra physiquement le jour en 2016.

Microzone « Martinet » (Roux)

IGRETEC réalise les différentes études de faisabilité et de mise en œuvre du site.

Microzone « Menonry » (Aiseau Presles)

En accord avec la commune, nous allons développer sur le site dit « Menonry », une petite zone d'accueil pour entreprises.

Ce site se trouve en bordure de l'Ecopole. Les travaux débuteront fin 2014 pour se terminer au second semestre 2015.

Microzone « Grand Ban – Sainte-Pauline » (Aiseau-Presles)

Via le mécanisme SAR (site à réaménager), la Commune de Farciennes va assainir l'ancien site dit « Grand Ban – Sainte-Pauline ». A terme, le pouvoir local veut que la douzaine d'hectares que comporte le site soit dédiée à de l'activité économique. C'est donc naturellement que les autorités communales se sont tournées vers IGRETEC pour la mise en œuvre de cette microzone.

Compte tenu des différentes étapes administratives à franchir, des acquisitions à concrétiser et des travaux d'aménagement, la microzone verra physiquement le jour en 2018

4.2.3. Projet « revamping² » des Parcs d'Activités Economiques »

En 2012, le Gouvernement wallon a validé nos deux projets de requalification de parcs d'activités économiques. Il s'agit des sites de Charleroi-Jumet et de Fleurus-Farciennes pour lesquels des extensions sont en cours.



Les travaux porteront principalement sur des opérations de rénovation des voiries et d'embellissement des espaces publics.

Les travaux de requalification débuteront dans le courant du premier trimestre 2014 pour une durée estimée de 120 jours de calendrier.

² « Réaménagement »

4.3. Gestion des Parcs d'Activités Economiques

Conscient des problèmes liés au vieillissement des anciennes zones d'activités économiques (dégradation des voiries, conception utilitariste dépassée, perte d'attractivité...) et des difficultés pour les communes d'assumer le financement des travaux de rénovation nécessaires, le Gouvernement wallon a lancé, le 28 novembre 2011, un appel à projets visant à leur requalification.

Sur base des critères d'éligibilités définis, nous avons introduit les projets de requalification des Parcs d'Activités Economiques de Fleurus-Farciennes et de Charleroi-Jumet, tous deux retenus en mai 2012 par le Gouvernement wallon.

Les travaux, qui porteront essentiellement, pour les deux Parcs, sur la rénovation des voiries, de l'éclairage public, la réalisation de nouveaux accotements et le réaménagement complet de l'entrée du site, débuteront début 2014 pour une durée estimée de 120 jours de calendrier.

Compte tenu de l'intérêt suscité, le Gouvernement wallon a décidé en juillet 2013 le lancement d'un nouvel appel à projets, concernant cette fois les zones d'activités économiques antérieures à 1990, dont les dossiers devront être introduits pour la mi-décembre 2013.

Cette décision nous permettra de poursuivre les efforts de rénovation nécessaire de nos anciens parcs d'activités économiques.

Durant cette période 2014-2016, nous finaliserons également la pose et la mise à jour d'une signalisation commune et plus cohérente sur l'ensemble de nos sites.

Reconversion de la Porte Ouest :

Le syndicat d'études émanant du Comité de Développement Stratégique de la région de Charleroi et du Sud Hainaut, mène des réflexions sur les projets de réaffectations des terrains qui seront libérés dans le périmètre de la Porte Ouest, consécutivement à l'arrêt d'une partie de l'activité sidérurgique. Le plus gros potentiel foncier se situe sur le site actuellement

propriété du groupe Duferco. Une partie de ces terrains sera assainie en collaboration avec la SPAQuE, le solde étant réaménagé par le groupe Duferco.

Les projets de réaffectations, actuellement en cours d'étude, laissent penser qu'à terme, notre intercommunale sera amenée à collaborer dans le cadre de la mise en œuvre de nouvelles zones d'activités économiques sur ce territoire. D'ores et déjà, nous nous inscrivons dans la démarche en participant aux différents groupes de réflexion et confirmons notre souhait d'agir en tant que développeur d'espaces à vocation économique.

4.4. Les bâtiments

IGRETEC gère 17 infrastructures à vocation économique ou de service (immeubles de bureaux, labos, halls industriels et crèche), toutes localisées au sein de ses Parcs d'Activités Economiques et représentant au total environ 34.500 m².

Le taux d'occupation de ces immeubles est actuellement de 87% et nous hébergeons 85 entreprises.

Quatre axes principaux guident nos développements stratégiques immobiliers :

- La volonté de l'Intercommunale est de créer, dans chaque nouveau Parc d'Activité Economique (PAE) ou extension de parc, la première infrastructure, et ce, afin d'y accueillir les premières entreprises et de stimuler le développement futur du PAE.
- Pour ce faire, IGRTEC veille à l'obtention de subsides régionaux et européens permettant de financer partiellement les investissements et de proposer ainsi aux entreprises des conditions optimales de location et donc, de développement.
- En outre, l'Intercommunale reste attentive aux besoins sectoriels impliquant la mise en œuvre d'infrastructures plus spécifiques

telles que laboratoires, surfaces GMP³, hall agricole....

- Enfin, notons encore que la Gestion immobilière s'appuie sur l'ensemble des compétences de la Direction des Maîtrise d'ouvrage et Bureau d'études pour étudier et mettre en œuvre ces investissements.

Les prévisions budgétaires établies dans le cadre du présent Plan Stratégique reflètent clairement l'ordre de priorité selon lequel les différents projets se réaliseront ; la finalisation de certains investissements est planifiée dans les 3 ans à venir, par contre, pour d'autres projets, il s'agira uniquement d'entamer les chantiers.

Au-delà des dossiers clairement identifiés ci-après, il est probable qu'IGRETEC participe à des projets plus stratégiques initiés par des Communes, notamment dans le cadre de la future programmation européenne 2014-2020.

La Gestion Immobilière gère, en outre, le siège social du Boulevard Mayence et les sièges d'exploitation d'Eole et du Télécom 1 qui abritent des services délocalisés.

La carte présentée ci-après liste, d'une part, les infrastructures existantes et, d'autre part, les projets actuellement en cours de construction ou à l'étude.

² Good Manufacturing Practices = Bonnes Pratiques de Fabrication (BPF)

Localisation des bâtiments proposés actuellement aux entreprises, identification des infrastructures en cours de construction et des projets futurs

BÂTIMENTS EXISTANTS

- 1 AÉROPOLE**
 - * Mermoz 1: 1.915 m² - bureaux
 - * Mermoz 4: 2.237 m² - bureaux
 - * Télécom 1: 2.869 m² - TIC
 - * Télécom 2: 1.779 m² - TIC
 - * Clément Ader: 1.312 m² - bureaux
 - * I Tech Incubator 1: 2.459 m² - laboratoires
 - * Eole: 5.099 m² - bureaux
 - * Les P'tits Bouts: 48 lits - crèche
 - * Maison de l'Industrie Technologique: 2.441 m² - bureaux
 - * I Tech Incubator 2: 4.867 m² - bureaux et laboratoires
 - * Saint-Exupéry 1: 2.700 m² - bureaux
 - * Saint-Exupéry 2: 2.745 m² - bureaux
 - * Black Box: 200 m² - bureaux
- 2 COURCELLES**
 - Hall industriel (HR *1): 1.680 m²
- 3 FRASNES-LEZ-GOSSELIES**
 - Hall industriel (HR *1): 1.680 m²
- 4 FLEURUS**
 - Hall Industriel (HR *1): 2.560 m²
- 5 THUIN-LOBBES**
 - Hall Industriel 2 (HR *1): 994 m²



BÂTIMENTS EN CONSTRUCTION ET EN PROJET *2

- 6 AÉROPOLE**
 - * Extension Black Box: 400 m² - bureaux
 - * I Tech Incubator 3: 8.000 m² - bureaux et laboratoires
- 7 CHARLEROI AIRPORT I - JUMET**
 - * Artémis 1 (HR *1 partiel): 2024 m² - bureaux et ateliers
 - * Artémis 2: 1435 m² - hall industriel
- 8 CHARLEROI AIRPORT II - JUMET**
 - * Atlas 1 (HR *1): 1400 m² - ateliers et bureaux
- 9 MICRO-ZONE GIOT - MARCHIENNE-AU-PONT**
 - * Hall Industriel Fonderie GIOT (HR *1): 1300 m²
- 10 CHARLEROI**
 - * Rénovation Centre d'entreprises Héraclès: 5000 m²
- 11 BAILEUX**
 - * Hall industriel et agricole (HR *1): 1300 m²
- 12 ECOPOLE -FARCIENNES**
 - * Halls industriels (HR *1): 2600 m²

* 1 = HALL RELAIS
* 2 = BÂTIMENTS SELON «PROBABILITÉ 1»

4.4.1. Aéroport

Extension de la Black Box

IGRETEC est propriétaire de la Black Box depuis 2009 (200 m²).

En 2011, le locataire actuel nous a sollicités afin d'envisager une réalisation, sur fonds IGRETEC, d'une extension. La surface louable supplémentaire sera d'environ 400 m² (sur 2 niveaux).

Le permis d'urbanisme a été obtenu le 2 août 2013 et l'analyse des offres est en cours.

Le démarrage du chantier est planifié pour avril 2014, pour une finalisation annoncée un an plus tard.



I Tech Incubator 3

Depuis mars 2012, l'I Tech Incubator 2 propose des surfaces de bureaux et de laboratoires aux sociétés actives dans les domaines des biotechnologies, des sciences de l'ingénieur et du développement durable. Son taux d'occupation actuel est de 50 %.

IGRETEC a été sollicitée à la mi-2013 par la SA Wallonia Biotech afin d'envisager la construction d'un I Tech Incubator 3. Le Comité Stratégique a confirmé son intérêt pour le projet et a décidé d'entamer l'étude dès que l'I Tech Incubator 2 pourra justifier d'un taux d'occupation effectif de 85%.

Les besoins en termes de surfaces devront être affinés (selon une première approche, la surface louable serait de 8.000 m²).

Extension de la crèche « Les Ptits Bouts »

Fin 2007, l'ouverture de la crèche "Les P'tits Bouts" dans un Parc d'Activités Economiques constituait une première en Wallonie. Considérant l'importance de la demande pour ce type de services, l'étude initiale avait déjà envisagé la possibilité d'une extension par l'ajout d'un étage supplémentaire.

La capacité actuelle est de 48 lits et le taux d'occupation est de 100%. La réponse aux demandes concrètes de travailleurs du PAE de l'Aéroport nécessite une augmentation de la capacité d'accueil pour la porter à 72 lits.

Ce dossier, déjà inscrit au précédent Plan Stratégique, reste d'actualité mais ne peut cependant se concrétiser actuellement car il est conditionné, pour les gestionnaires de la crèche, à l'obtention de subsides ONE.

4.4.2. Parc d'Activités Economiques « Charleroi-Airport I » - Jumet

A long terme, 3 bâtiments seront développés sur ce parc.

Artémis 1

La construction d'Artémis 1 a débuté à la mi-2012, sa finalisation est annoncée pour mars 2014. Il offrira environ 2.000 m² de bureaux et de petits ateliers (en qualité de hall relais) à la location. Un parking de 70 places vient compléter l'offre.

Ce dossier bénéficie du soutien du Plan Marshall 2.Vert (mesure zone franche urbaine).



Une convention d'engagement a déjà été conclue pour l'occupation de 177 m² de bureaux.

Artémis 2

L'étude de ce projet est finalisée et la demande de permis sera introduite dans le courant du dernier trimestre de 2013. Ce hall industriel de 1.400 m² sera dédié à une activité de logistique, il s'agit d'une demande d'un locataire actuel qui s'engage sur une location long terme.

Sa construction devrait débuter en juin 2014 pour une finalisation annoncée l'année suivante.

Artémis 3

Enfin, une troisième infrastructure est envisagée à plus long terme sur ce même PAE. La construction ne débiterait qu'à la mi-2016 sous réserve qu'Artémis 1 atteigne un taux d'occupation significatif.

Ce bâtiment serait similaire au premier (hors surfaces de parkings).

4.4.3. Parc d'Activités Economiques «Charleroi-Airport II » - Jumet

Atlas 1

Pour susciter les premières implantations des entreprises dans ce nouveau site, et « donner le ton » au niveau architectural, IGRETEC implantera les deux premiers halls relais.

La première infrastructure, Atlas 1, est un hall relais de 1.400 m² composé de bureaux passifs et de petits ateliers.



Le chantier est actuellement en cours, il devrait se terminer en avril 2014.

Ce projet est soutenu par le Plan Marshall 2.Vert.

Atlas 2

Un second investissement pourra être envisagé sur ce parc si le taux d'occupation d'Atlas 1 est significatif. Il sera composé d'ateliers sur une surface d'environ 1.400 m².

Projet de logements-Secteur 4

A proximité immédiate du PAE de Charleroi Airport II, aux abords de la Place du Chef-Lieu, IGRETEC envisage de développer un projet de logements.

Une étude, commandée par la SOWAER, est actuellement en cours et vise notamment à définir des actions concrètes d'aménagements à mettre en œuvre en vue de la requalification urbaine et architecturale de ce quartier.

Sur base des conclusions de cette dernière, attendues pour début 2014, IGRETEC définira ses objectifs en matière de logements et ce, en partenariat avec la SOWAER et la Commune.

4.4.4. Microzone à Marchienne-au-Pont – Anciennes Fonderies Léonard Giot

Ce site fait partie des 37 sites pollués prioritaires « Plan Marshall 1 » et a été réhabilité par la SPAQuE, qui en est le propriétaire.

La réalisation d'un hall relais d'environ 1.300 m² est conditionnée à l'acquisition du site par IGRETEC. Les discussions avec la SPAQuE relatives aux modalités d'acquisition de la microzone et au projet immobilier sont en cours.

La construction pourrait débuter fin 2014.

Le report du timing de réalisation a entraîné un transfert du subside du Plan Marshall 2.Vert, initialement prévu sur ce dossier, vers 2 autres projets actuellement en cours de construction (Atlas 1 et Artémis 1).

4.4.5. Centre-Ville de Charleroi

Centre d'Entreprises (phases 1 et 2)

Le Gouvernement wallon du 19 mai 2011 a octroyé à IGRETEC, dans le cadre du Plan Marshall 2.Vert, un subside à affecter au projet de Centre d'entreprises (CE) HERACLES à Charleroi.

En date du 22 mai 2012, IGRETEC a acquis le bâtiment « Héraclès » situé sur le site des Casernes Trésignies à Charleroi.

L'immeuble présente une superficie totale d'environ 5.000 m² et les travaux se réalisent en 2 phases.

La surface dédiée au Centre d'Entreprises constitue la première phase des travaux (la seule subsidiée). Elle a débuté le 6 mai 2013 et devrait se clôturer un an plus tard.

Dans la foulée, la rénovation des autres surfaces du bâtiment démarrera (phase 2 du programme), pour une finalisation globale du chantier prévue en avril 2015. Les travaux seront financés en fonds propres par IGRETEC dans le but de développer l'offre de bureaux en Centre-Ville.

La rénovation du bâtiment « Héraclès » constitue l'amorce d'un projet plus ambitieux qui pourrait concerner l'ensemble de l'îlot.

Notre projet rencontre clairement les objectifs que poursuit la Ville de Charleroi dans le cadre de sa politique de revitalisation urbaine et l'intervention de l'intercommunale permettra d'assurer rapidement une première réalisation.

Il attirera en centre-ville des activités du secteur tertiaire de façon durable et pérenne et ce, dans une proportion plus importante qu'actuellement (si l'on considère que l'entièreté du bâtiment sera réhabilité et qu'un espace de coworking s'y développera).

En renforçant la notoriété du Centre Héraclès, acteur soutenu par la Région et l'Europe pour l'accompagnement des PME depuis bientôt 30 ans, cette réhabilitation optimisera la visibilité de l'îlot des Casernes Trésignies dans son ensemble et donc, l'image de la Ville s'en trouvera renforcée.



Soléo

En novembre 2011, IGRETEC et ETHIAS, partenaires dans la réalisation de leur nouveau siège baptisé « Soléo », ont obtenu la confirmation de l'octroi de permis par le Ministre.

Pour mémoire, le bâtiment actuel présente une surface de 6.100 m². Le projet portera la surface de bureaux à 12.628 m², dont une partie sera dédiée à une surface « relais » permettant de dynamiser l'accueil des entreprises en centre-ville.

L'approche énergétique du bâtiment, de par son enveloppe extérieure (isolation par l'extérieur de la structure portante permettant d'éviter les ponts thermiques et une isolation continue entre façade et toiture), son mode de chauffage (chaudières au gaz à condensation), son mode d'éclairage (technologies LED) ...mais aussi son orientation, nous permettront d'atteindre un niveau de consommation d'énergie inférieur aux exigences de la Région wallonne (E100). Sa conception nous permettra d'utiliser un maximum l'éclairage naturel. Le placement de panneaux solaires photovoltaïques, de chasses d'eau à faible débit, ainsi que des limiteurs de débit sur les robinets contribueront également à optimiser les dépenses énergétiques.



Fortes de cette décision, IGRETEC & ETHIAS ont notifié, en mars 2012, le démarrage des travaux de la construction d'un bâtiment de parkings sis rue du Poirier à Charleroi (200 places). Ce chantier, réceptionné en mai 2013, n'est alors que le premier volet du projet global pour la réalisation d'un nouvel ensemble de bâtiments.

Lancé une première fois en mai 2012, le marché de travaux et de pilotage pour la réalisation de l'immeuble de bureaux est remanié et relancé en octobre 2012 sur le pied de l'appel d'offres. C'est finalement par le biais de la procédure négociée sans publicité que l'entreprise lauréate est désignée.

Le marché de travaux et de pilotage est commandé en août 2013. Ce second volet a pour objet :

1. l'exécution de la rénovation, la transformation et l'extension de l'immeuble de bureaux sis au 1 Boulevard Mayence constitué de 2 ailes à l'angle du Boulevard Mayence et de la rue Poirier (démolition et enlèvements spécifiques, gros-œuvre fermé, façades plantées ainsi que l'habillage de la rotonde et les abords) ;
2. le pilotage des marchés suivants :
 - chauffage, ventilation, sanitaire ;
 - électricité courant fort et courant faible (pré-câblage data), désenfumage, pré-câblage informatique ;
 - sécurité : contrôle d'accès intrusion, incendie, régulation, GTC⁴, caméra et

- câblage associé ;
- électromécanique : ascenseurs, portes automatiques, barrières, volets ;
- parachèvements ;
- panneaux photovoltaïques ;
- resserrages RF⁵.

Le début des travaux de la phase 1 du second volet de construction, rénovation de bureaux a débuté en octobre 2013 et concerne la démolition et la construction de l'aile Poirier du bâtiment. Le parking s'imbriquera à cette aile du bâtiment destinée aux bureaux, par ses deux niveaux de parkings souterrains. La fin de la construction de l'aile Poirier est attendue pour mars 2015.

Dans le même temps, les marchés relatifs à la désignation des entreprises sous-traitantes sont initiés. Ceci permet au pouvoir adjudicateur de maîtriser le choix des entreprises sous-traitantes, en imposant celles-ci à l'entreprise-pilote par l'intermédiaire d'un « fee » de coordination, tout en garantissant le résultat final par le seul lien contractuel avec l'entreprise pilote.

La phase 3 concernera la mise à nu de l'aile Mayence et sa rénovation totale, celle-ci débutera en mai 2015 pour se terminer fin juillet 2016.

Soléo devrait être totalement opérationnel pour l'automne 2016.

Achat et rénovation du bâtiment « Cunic-Cifop »

En fonction des projets stratégiques que développera la Ville de Charleroi, et toujours dans l'optique de revitaliser le centre-ville, IGRETEC pourrait, à terme, se porter acquéreur du bâtiment actuellement occupé par le Cunic et le Cifop au sein de l'îlot Trésignies.

Une rénovation complète du bâtiment serait opérée (5.000 m²) et une affectation serait étudiée en partenariat avec la Ville de Charleroi ainsi que la réalisation d'une étude du site de l'îlot Trésignies dans son ensemble.

⁴ Gestion Technique Centralisée

⁵ Résistant au feu

4.4.6. Parc d'Activités Economiques de Baileux

Pour répondre aux demandes des entreprises du Sud Hainaut, et en partenariat avec différents opérateurs de la région, IGRETEC réalisera un hall relais d'environ 1.300 m² à Baileux. Une partie de l'infrastructure aura une vocation agricole.

La confirmation du maintien du subside initialement octroyé permettra de débiter l'étude du projet.

4.4.7. Ecopole - Farciennes

Premier investissement

L'intercommunale débutera le premier chantier au sein de l'Ecopole en avril 2015. Le projet concernera la construction de halls industriels d'une surface d'environ 2.600 m². Dans leur conception, à la fois technique et architecturale, une attention particulière sera réservée à la thématique du développement durable.

4.4.8. Centre d'Excellence en Efficacité Energétique et Développement Durable

Dans le cadre de la nouvelle programmation des fonds structurels européens 2014-2020, IGRETEC mettra en œuvre le Centre d'Excellence en Efficacité Energétique et Développement Durable. Trois groupes de travail ont été initiés afin de définir les besoins éventuels en termes d'infrastructures neuves de formation, de recherche et d'incubation.

Si les besoins sont avérés, un budget a d'ores et déjà été réservé afin d'entamer la mise en œuvre dans le cadre du présent Plan Stratégique.

4.5. La Gestion immobilière

A fin 2016, sur base des investissements prioritaires détaillés ci-dessus, IGRETEC aura vu son patrimoine croître de façon considérable. En effet, on notera une augmentation de 50 % des surfaces mises à disposition des entreprises.

De 2014 à 2016, IGRETEC passera pour plus de 9.000.000 € de marchés publics.

Les marchés qui doivent être passés répondent à trois nécessités :

- entretenir les locaux communs dans les bâtiments loués ainsi que tous les locaux occupés par IGRETEC ;
- faire l'entretien et la maintenance des bâtiments et de leurs installations techniques ;
- aménager les surfaces locatives en fonction des besoins des locataires.

Un programme de rénovation des bâtiments les plus anciens a commencé en 2012 par le bâtiment MERMOZ 1. D'autres bâtiments seront traités de la même façon durant les 3 années à venir. Les priorités seront définies en fonction des surfaces libérées par les locataires.

En 2014, IGRETEC reprendra la gestion immobilière de plusieurs infrastructures à vocation économique faisant déjà partie de son patrimoine.

Dès le 1er janvier 2014, la Maison de l'Innovation Technologique jusqu'ici gérée par CCN (Les Constructeurs Charleroi-Namur) sera reprise par IGRETEC.

Anciennement assurée par le Centre Héraclès, la gestion des bâtiments et des locataires situés, d'une part, sur le site « ZAMI » à Gilly (3 bâtiments) et, d'autre part, sur le site de la Caserne Trésignies, sera également confiée, courant 2014, au Service Gestion immobilière d'IGRETEC.

4.6. Secteur 4 – Zone de bruit des activités aéroportuaires

IGRETEC a poursuivi, en accord avec la SOWAER, la gestion et le développement des actions immobilières liées aux biens acquis dans le cadre des mesures environnementales de l'aéroport de Charleroi/Bruxelles-Sud.

Au 31 août 2013, 175 biens ont été acquis avec une moyenne de 134.526 € (hors hôpital de Jumet) comme prix d'achat pour les biens bâtis.

Ces biens se répartissent, par affectation, de la manière suivante :

août-13	
Propriétés représentant des locations en résidence principale	43
Propriétés occupées par les anciens propriétaires	2
Propriétés vides avec objectif de les rénover ou de les vendre	17
Propriétés destinées à la démolition	49
Biens ayant fait l'objet d'une démolition	41
Biens vendus	23
Nombre total de biens	175

Dans un souci permanent de redynamisation territoriale, divers projets ont été initiés et se poursuivront.

4.6.1. Etude de requalification urbanistique et architecturale de certains quartiers autour de l'aéroport de Charleroi

La SOWAER a initié cette étude visant à la rédaction d'un master plan et à la définition d'actions concrètes d'aménagements opérationnels à mettre en œuvre en vue de la requalification urbaine et architecturale de quartiers déstructurés situés en zones A et B du Plan de Développement à Long Terme (PDLT) de l'aéroport de Charleroi.

L'étude devra notamment déboucher sur des propositions de valorisation du patrimoine du Secteur 4.

Les actions prioritaires à mettre en œuvre seront définies fin 2013. Elles feront l'objet d'une fiche-projet soumise au FEDER dans le cadre de la programmation 2014-2020 des fonds structurels.

Début 2014, l'auteur de projet finalisera l'étude. Les projets à développer seront identifiés et les modalités de mise en œuvre (identification des partenaires privés et publics, phasage des actions et des travaux, plans financiers par projet) seront arrêtées. En toute vraisemblance, les lignes principales du plan d'action et de gestion du Secteur 4 à court et moyen terme se fonderont particulièrement sur les conclusions de cette étude.

Des propositions d'amélioration devront porter sur les lieux suivants :

- la place du Chef-lieu et ses abords ;
- l'entrée de Gosselies par la chaussée de Bruxelles ;
- les abords du carrefour « Belle Vue » (métro Madeleine),
- la rue de Gosselies et la rue Pircard, face au PAE « Charleroi Airport II »,
- la rue Jacquain,
- l'espace vert inscrit à l'arrière des rues Pircard, rue Jacquain, rue du Vigneron et rue du Masy,
- le RAVeL.

4.6.2. Ilot de la rue des Fusillés et de la rue du Diarbois

Cet ensemble, qui était composé de 17 habitations, se situe en bout de piste, côté sud-ouest. Il est attenant à l'espace du carrefour de « Belle Vue » qui est en phase de requalification profonde avec les aménagements tout récents de la station de métro de La Madeleine, du parking de dissuasion P+R (Park & Ride) et de la rénovation complète du centre commercial (ancien Priba 2000).

Le lieu devient une « entrée de ville » et n'est plus propice à la résidence. Ce site a été assaini en 2012 et 2013.

Il sera procédé à la mise à nu des terrains à valoriser en fonction des conclusions de l'étude dont question ci-avant. La nouvelle affectation sera compatible avec le contexte urbain (Aéroport, TEC, Induscabel, métro Madeleine, N5, A54, ...). Ces travaux seront terminés au milieu de l'année 2014.

4.6.3. Quartier de la Chaussée de Bruxelles à l'entrée de Gosselies et rue du Carrosse

Ce quartier est situé en bout de piste, à l'ouest de l'aéroport, et est contigu à des zones d'activités économiques existantes ou à aménager. Le Secteur 4 est propriétaire de plusieurs habitations. Attendu la nécessité de lourds investissements pour réaffecter ces immeubles et l'incompatibilité de l'affectation résidentielle dans ce périmètre, décision a été prise de démolir ces immeubles en vue de la mise à nu des terrains qui seront valorisés en fonction des conclusions de l'étude de requalification.

Les permis d'urbanisme requis pour faire procéder à la démolition de 13 immeubles ont été octroyés en 2013.

Les travaux préalables de désamiantage seront terminés début 2014 ; le chantier de démolition proprement dit se déroulera dans le courant de l'année 2014. Les parcelles concernées seront assainies et les projets de revalorisation du quartier seront fonction des conclusions de l'étude.

4.6.4. Réhabilitation de maisons vides situées en zone B ou du PDLT⁶

La valorisation des habitations acquises dans les quartiers situés en zone B du PDLT⁵ destinées à rester affectées à l'habitat, passe par leur mise en vente en séance publique.

Au vu de leur état, certains immeubles ne trouvant pas acquéreur, seront rénovés, avec une attention particulière aux prescrits PEB (Performance Energétique du Bâtiment) et

loués (la vente à terme pourra être envisagée) de manière à pérenniser le patrimoine acquis. Actuellement, une dizaine de maisons sont susceptibles d'être concernées par cette mesure.

4.6.5. Travaux d'insonorisation et de rénovation d'habitations occupées, destinées à rester dans le patrimoine à moyen terme

Ces travaux doivent faire l'objet de marchés conjoints suivant la convention cadre du 14 novembre 2012 ; la SOWAER prenant naturellement en charge les frais d'insonorisation et le Secteur 4 ceux de réhabilitation.

Dès le début de l'année 2014, les marchés publics de travaux seront passés (6 immeubles pour lesquels les études techniques sont finalisées).

Actuellement, une dizaine d'autres logements sont susceptibles d'être concernés par cette mesure.

⁶ Plan de Développement à Long Terme

5. Développement Economique, Technologique et Touristique

5.1. L'Animation Economique

Dans le cadre de l'appel à projets de la nouvelle programmation 2014-2020 FEDER, IGRETEC s'inscrit dans le contexte européen « Europe 2020 », la stratégie de croissance que l'Union européenne a adoptée.

Concrètement, l'Union européenne a fixé cinq objectifs ambitieux à atteindre d'ici 2020 en matière d'emploi, d'innovation, d'éducation, d'inclusion sociale et d'énergie (ainsi que de lutte contre le changement climatique).

Chaque État membre a adopté ses propres objectifs nationaux dans chacun de ces domaines.

Au niveau wallon, IGRETEC s'insérera dans le contexte du Plan Marshall 2.Vert mais également dans celui de la création de l'Agence de l'Innovation et de l'Entreprise (AIE) qui verra le jour fin 2013 en Wallonie et qui sera une fusion de l'Agence de Stimulation Technologique (AST), l'Agence de Stimulation Economique (ASE) et l'Agence Wallonne des Télécommunications (AWT).

Les actions programmées et décrites ci-après constitueront, pour les années à venir, le cadre de l'Animation Economique. Cette période 2014-2020 s'inscrit dans la continuité des actions entamées entre 2007 et 2013 en tenant compte des dernières évolutions socio-économiques. Dans un contexte de raréfaction des ressources financières et de rationalisation de l'Animation Economique, une réflexion stratégique sera entamée dès 2013 pour assurer la pérennité de nos actions.

Ces services d'appui avancés se déclinent sur 4 axes :

Axe 1 : Mise en œuvre de programmes d'information, de guidance et d'accompagnement des TPE et PME.

Ces programmes concernent les mutations économiques et technologiques, les aides et incitants financiers ainsi que la gamme des

services offerts par l'ensemble des opérateurs socio-économiques qui visent à améliorer le positionnement compétitif des entreprises. Ces missions visant à l'amélioration de la connaissance de nos entreprises restent cruciales. Elles sont le passage obligé et un appui primordial pour mener à bien l'accompagnement personnalisé des entreprises par l'établissement des premiers contacts, pour permettre aux entreprises de se rencontrer et pour susciter des projets de développement. Les acteurs actifs dans ce domaine sont de plus en plus nombreux et IGRETEC se positionnera comme leader et catalyseur dans ce domaine.

Nous continuerons le développement de notre stratégie de communication web via notre présence sur les réseaux sociaux, notre blog, la confection de vidéos et d'outils intégrant les nouvelles technologies. Notre objectif est de nous adresser de manière efficace à un large panel d'entreprises.

Axe 2 : Information et accompagnement individuel des PME dans les domaines de l'environnement et de l'énergie, de la qualité et du tourisme.

Véritable pionnière en matière de démarchage des entreprises afin de répondre à leurs besoins exprimés ou latents en matière d'Animation Economique, IGRETEC a constitué un réseau d'information dans un climat de confiance en apportant, à ses interlocuteurs, compétence, discrétion et célérité depuis près de 30 ans. L'objectif est de continuer d'accompagner les entreprises dans leurs projets de développement. La situation économique actuelle étant plus difficile, une campagne de promotion de nos accompagnements sera mise en place en 2014.

Parallèlement à cela, nous intensifierons notre veille informative permanente notamment par l'organisation de rencontres d'échanges avec les différents opérateurs de l'Animation Economique.

Pour la thématique spécifique du Développement durable, notre action vise à la sensibilisation et l'accompagnement des entreprises dans leurs projets.

Pour la nouvelle programmation, nous nous attellerons à poursuivre cet objectif, par des ateliers, par l'organisation de séances de sensibilisation et par d'autres formes d'accompagnement collectif.

Notre but est de renforcer la compétitivité de nos entreprises, de promouvoir une économie verte et efficace dans l'utilisation des ressources.

Axe 3 : Constitution et animation de réseaux locaux de compétences

Forts de notre expérience sur la programmation 2007-2013 dans la création de réseaux locaux de coopération, nous continuerons à dynamiser ceux-ci par l'animation de réunions mensuelles. Cette mise en réseaux permettra de stimuler et d'établir, par le biais de démarches partenariales des synergies au travers de projets communs à caractère innovant, créateurs de valeur ajoutée et d'emplois. L'objectif est de soutenir et favoriser le développement des entreprises appartenant à des secteurs d'activités identifiés, comme présentant un potentiel de développement local.

Dans son approche, IGRETEC préconise une démarche globale et intégrée, en recherchant et incorporant toutes les opportunités existant dans les mesures et dispositifs qu'offrent les autorités wallonne, fédérale et européenne, avec un accent particulier sur les possibilités d'intégration aux 6 Pôles de compétitivité définis à l'échelle wallonne dans le Plan Marshall ou dans les clusters. Sur cette programmation, 2007-2013, des démarches de collaboration avec les Pôles de compétitivité et les clusters ont été initiées et l'objectif est de les intensifier afin de conduire les PME à mieux intégrer la politique des clusters et des pôles.

Afin d'aider les entreprises à intégrer des processus de partenariat et d'appels à projet, nous mettrons en place des outils

d'accompagnement dans la démarche.

Axe 4 : Stimulation du développement stratégique des entreprises.

L'action de stimulation du développement stratégique vise à détecter des projets de développement des entreprises de notre territoire, qui manquent parfois cruellement de vision stratégique. Une fois ces projets porteurs identifiés, notre mission consiste à orienter le plus judicieusement possible ces TPE et PME dans leurs choix stratégiques, les informer de façon active, exhaustive et continue et les conseiller de manière dynamique.

Sous l'égide de Wallonie Développement, un projet de mise en commun des démarches initiées dans le cadre d'IDETA et de la SPI dans la mise en œuvre du projet d'Intelligence économique territoriale est développé depuis septembre 2013. Cette démarche de monitoring permanent va permettre de concevoir et mettre en œuvre un programme d'animation et d'accompagnement des entreprises, l'analyse des besoins et la mise en place des services y répondant.

Interreg

Nous poursuivrons notre veille permanente pour saisir les éventuelles opportunités de partenariats transfrontaliers et européens pouvant se présenter dans le cadre des programmes cofinancés par le FEDER et la Région wallonne.

5.2. Le Tourisme

Le CITW⁷

Dans le cadre de la démarche de développement du secteur Tourisme comme vecteur de développement économique, l'axe Tourisme a bien été relancé, au travers des projets dans le cadre de Convergence, d'Interreg 4 et du CITW.

⁷ Centre d'Ingénierie Touristique de Wallonie

Les objectifs poursuivis sont d'engendrer des retombées économiques pour l'ensemble des deux secteurs d'IGRETEC, notamment en stimulant la démarche du développement touristique afin de permettre des initiatives privées en parallèle aux investissements publics.

Pour répondre à ces enjeux et permettre l'émergence d'une politique touristique cohérente, différentes pistes seront suivies :

- sensibiliser les porteurs de projets touristiques aux différents incitants existants et les accompagner dans leur démarche de développement (assistance pour monter un projet, élaboration de nouveaux projets,...) ;
- favoriser la mise en réseau, animer et développer les compétences des acteurs touristiques afin de favoriser au maximum les synergies, la compétitivité et la performance (développement de groupes thématiques, séances de sensibilisation, ...)
- permettre de renforcer l'image d'une région dynamique en mettant en avant ses atouts (filière randonnée, producteurs, réceptions et séminaires, événements, restaurants et hébergements,...) ;
- assurer une veille stratégique sur les programmes d'aides et de législation.

L'activité « Tourisme » d'IGRETEC s'articule maintenant de manière importante autour du CITW. Cette structure, qui regroupe sous forme d'un GIE les intercommunales wallonnes de développement économique, a lancé ses activités fin 2008.

Elle fonctionne en étroite collaboration avec le cabinet du Ministre wallon du Tourisme et du CGT (Commissariat général au tourisme).

Afin de mener à bien ces différentes missions, chaque intercommunale membre du GIE dispose, grâce aux Fonds européens, d'un agent chargé d'être le relais auprès des opérateurs locaux, afin d'identifier les besoins et de proposer des projets opportuns au CITW, mais également d'accompagner sur son territoire les projets décidés au niveau ministériel.

Ses objectifs sont d'organiser la mise en œuvre des politiques d'ingénierie touristique en Wallonie, de mettre en commun les compétences et coordonner les actions à l'échelle du territoire wallon.

L'objectif à partir de 2014 est de mettre en œuvre l'ensemble des études qui ont été réalisées sur la programmation précédente. (Plan qualité de Thuin, revalorisation de l'Abbaye d'Aulne,...)

5.3. L'Economie sociale marchande

CAROLIDAIRE

Par sa participation active à la gestion de CAROLIDAIRE, IGRETEC poursuivra sa mission de promotion et d'aides aux entreprises d'économie sociale de la région de Charleroi, en dialogue constant avec les autres partenaires du secteur.

L'objectif est d'intensifier les contacts et les synergies avec les autres acteurs de l'Economie plurielle. En 2014, un projet pilote sera réalisé avec l'agence conseil Propage.

5.4. Les missions spécifiques au Sud du Hainaut

Des actions spécifiques seront mises en œuvre en collaboration avec le GECO⁸ notamment l'organisation d'une session des As du Management dans le Sud Hainaut et un événement annuel en partenariat avec l'ensemble des acteurs locaux.

⁸ Groupement des Entreprises du Sud Entre-Sambre-Et-Meuse

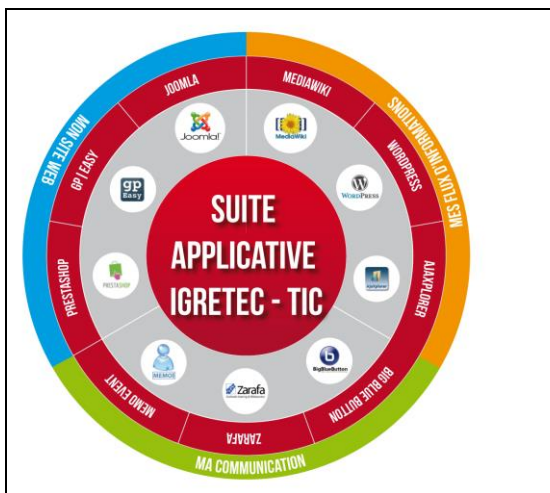
5.5. Les Technologies de l'Information et de la Communication

Le Service TIC est composé de 7 personnes dont 5 émargent actuellement aux fonds européens et régionaux « Convergence » 2007-2013.

Dans le cadre de ces fonds « CONVERGENCE », le Service TIC a développé au cours de ces trois dernières années 3 axes.

L'axe sensibilisation :

Réalisation de Brochures papier semestrielles « Support TIC » envoyées à +/- 1500 TPE-PME et d'ateliers-formations dédiés aux outils de la Logithèque, un projet pilote mis en place par le service TIC : <http://logitheque.igretec.net/>.



L'axe accompagnement

Accompagnement et obtention d'aides e-business pour 25 entreprises auprès du SPW. Réalisation de 45 nouvelles capsules vidéo d'entreprises.

L'axe développement de projets pilotes innovants générant à terme des produits économiques.

Le Service TIC a démarré en 2011 un projet de mise à disposition de 12 racks physiquement et informatiquement sécurisés pour serveurs informatiques (housing) à l'usage des PME locales. La salle est actuellement occupée par 7 entreprises louant 9 racks. L'extension de cette

salle à 3 salles, prévue courant 2013 sera réalisée en 2014. Le service passera ainsi de 12 racks à 32 racks mis en location.

En 2012, une plateforme gratuite de logiciels libres permettant aux entreprises de pouvoir disposer en ligne de services fonctionnels et performants, type : boîtes mails, agendas, site web, site e-commerce, catalogue commercial, stockage de fichiers documentaires en ligne..., a été mise à disposition des TPE-PME locales.

Ces logiciels, au nombre de 9 actuellement, sont installés sur des serveurs gérés et sécurisés par l'équipe TIC d'IGRETEC dans nos infrastructures data center situées en deux endroits distincts.

Plus d'une centaine de comptes (30 sociétés) sont actuellement utilisés sur cet outil en ligne.

Le Service TIC met à disposition des entreprises locataires de nos bâtiments sur l'Aéropole des services de téléphonies en voix sur IP, connectivité internet et liaison point à point. Près de 100 postes téléphoniques sont ainsi utilisés par nos locataires sur l'ensemble des 324 postes actuellement gérés par notre central téléphonique.

En dehors des fonds structurels, le reste de l'équipe TIC gère :

- les services de téléphonie mobile et fixe d'IGRETEC ;
- les connectivités internet ;
- les services d'interconnexion entre bâtiments ;
- la sécurité des pare-feu informatiques et ce, pour l'ensemble de notre société.

IGRETEC va, en sa qualité d'opérateur économique du Hainaut Oriental, introduire un nouveau projet d'action dans le cadre du complément de programmation post convergence. Il est, dès à présent, connu que ces fonds seront fortement diminués par rapport à la programmation actuelle et inviteront les opérateurs actuels à une rationalisation des moyens et actions entreprises à ce jour, à la transversalité des actions et à une démarche proactive vis-à-vis des entreprises.

Le projet d'actions qui va être porté par IGRETEC sera donc un projet regroupant l'Animation Economique, le Service TIC et Héraclès.

L'action présentée par le Service TIC dans ce cadre commun sera

Sensibilisation – accompagnement

Mise en avant du projet « la Logithèque », produit d'appui au développement des PME dans leurs communications, leurs circuits de commercialisation ainsi qu'en différentes aides technologiques facilitant leur gestion administrative interne (outils CRM, ERP, GED). L'action se déclinera en séminaires de présentation du produit, ateliers de réalisation spécifiques aux logiciels choisis et en l'accompagnement en entreprises pour la mise en production avec éventuellement une aide ponctuelle pour des développements spécifiques et répétables. Une attention particulière sera portée sur le développement économique de producteurs locaux par la mise en place d'outils favorisant les circuits courts (démarche environnementale).

Conseils en TIC

Aide et accompagnement des entreprises dans leurs démarches d'appropriation d'outils TIC hors Logithèque, aide à l'orientation vers les formations existantes. Cet axe sera mené en partenariat avec les opérateurs locaux et régionaux, Technofutur TIC, AWTIC, FOREM et CETIC.

Création d'entreprises et emplois

Aide à la création de spin out à vocation TIC en partenariat avec les opérateurs locaux Héraclès, CCIH, FOREM, fond d'amorçage,...

Selon les montants disponibles et les taux de subvention, l'équipe TIC émargeant à ce projet serait constituée de trois à cinq personnes.

Parallèlement à ce projet futur, la commercialisation des projets actuellement financés dans le cadre du programme Convergence permet le maintien de l'emploi de 2 Equivalents Temps Plein (ETP) à horizon 2020 et la gestion des besoins internes en TIC et Télécoms d'IGRETEC nécessite 2 autres ETP.

Selon l'importance de l'enveloppe des Fonds Structurels 2014-2020, l'équipe TIC devrait donc au cours des 3 prochaines années se constituer de 7 à 9 personnes.

5.6. Le Comité de Développement Stratégique

En 2014, une nouvelle période de programmation débutera pour le Comité de Développement Stratégique de la région de Charleroi et du Sud Hainaut.

Le renouvellement du soutien apporté par le Gouvernement wallon pour trois nouvelles années sera, dès lors, sollicité afin de permettre au Comité de continuer à mener ses différentes actions.

Identifiés comme prioritaires, les dossiers relatifs à la formation, à l'enseignement et au développement des compétences continueront d'être soutenus et suivis activement.

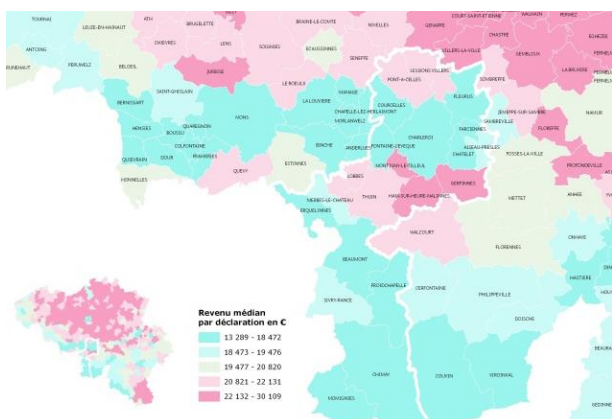
Citons, notamment, la poursuite du développement du Campus technologique, la mise en œuvre de la Cité des métiers ainsi que les démarches visant à la création d'une Université ouverte à Charleroi.

Souhaitant associer ces projets à un événement phare et fédérateur, le Comité et la Ville de Charleroi ont annoncé la candidature de cette dernière à l'organisation du Worldskills 2019 (les olympiades mondiales des métiers) lors d'un déplacement à Leipzig, celle-ci accueillant l'édition 2013 de la compétition.

Le Comité initiera toutes les mesures utiles (réalisation d'études, mise en place d'une structure ad hoc,...) afin de mener à bien cette candidature et l'ensemble des démarches et actions qu'elle implique.



Par ailleurs, le Comité continuera de développer des outils d'aide à la décision relatifs à la région de Charleroi et du Sud-Hainaut. Suite à la réalisation de la « Synthèse des diagnostics sur la région de Charleroi Sud-Hainaut », le Comité finalisera un « atlas socioéconomique » et en assurera la diffusion et l'actualisation. Cet outil proposera des données et indicateurs statistiques à l'échelle de la région de Charleroi et du Sud-Hainaut.



De même, l'élaboration et la finalisation du « Plan régional prospectif et stratégique à court, moyen et long terme » seront également menées avec trois objectifs principaux :

- définir et mener les actions qui permettront d'augmenter radicalement le taux d'emploi ;
- définir et mener les actions qui permettront de répondre aux défis démographiques, énergétiques et environnementaux ;
- développer une vision territoriale métropolitaine.

D'autre part, la plateforme transfrontalière « Agglomération de Maubeuge-Val de Sambre –

région de Charleroi et du Sud-Hainaut » intensifiera ses activités avec l'appui de la nouvelle commission du Comité consacrée aux matières internationales. Celle-ci développera également de la documentation de promotion de notre région à vocation internationale.

Enfin, de nouvelles campagnes thématiques de communication seront menées et plusieurs événements seront organisés en lien avec celles-ci. La promotion du Campus technologique, de l'Université ouverte et de la Cité des métiers, constituera, à cet égard, un axe prioritaire. De même, le Plan d'actions de la région de Charleroi et du Sud Hainaut fera l'objet d'une campagne spécifique. Enfin, le Comité mettra en ligne son nouveau site Internet.

6. Services et outils de support

6.1. Relations In House

Depuis le 24 janvier 2011, IGRETEC remplit les conditions requises par l'Union européenne pour que ses associés publics puissent lui confier directement des missions, sans mise en concurrence préalable et cela, par le biais d'une relation « In House ».

Dans notre pays et dans les pays fondateurs de l'Union européenne, les relations contractuelles entre communes et intercommunales ont longtemps été considérées comme pouvant bénéficier d'un régime juridique particulier échappant à l'application de la réglementation relative aux marchés publics, pour autant que la commune soit affiliée à l'intercommunale et que la mission soit reprise dans l'objet social de l'intercommunale. Cependant, un décret du 19 juillet 2006 a supprimé la faculté pour les communes de contracter directement avec leurs intercommunales les obligeant, dès lors, à recourir aux procédures des marchés publics.

La jurisprudence de la Cour de Justice Européenne avait également malmené ces certitudes, mais a néanmoins admis deux exceptions dont celle du « In House ».

Pour pouvoir proposer à ses associés de travailler en direct, les intercommunales doivent répondre à deux critères :

1. l'adjudicateur (= la commune) exerce sur l'entité distincte (= l'intercommunale) un contrôle analogue à celui qu'elle exerce sur ses propres services;
2. cette entité (= l'intercommunale) réalise l'essentiel de son activité avec la ou les autorités publiques qui la détiennent.

Depuis 2011, le catalogue des métiers proposés aux associés n'a cessé de s'étoffer, passant de 15 métiers en 2011 à 20 métiers en 2013. Sur cette même période, le nombre de nos associés s'est également fortement accru, en effet, IGRETEC a accueilli 20 nouveaux associés.

Le Département en charge des « Relations In House » continuera d'informer les associés des

nouveaux métiers qui sont mis à leur disposition.

Les Services de l'intercommunale n'ont de cesse de développer de nouveaux métiers afin de répondre au mieux aux attentes de ses associés.

Dans ce cadre, le Département « Relations In House » proposera, dans les prochains mois, une centrale de marchés destinée aux associés qui ont confié des missions à l'intercommunale. Cette centrale concernera des services connexes à ceux que nous proposons mais que nous ne maîtrisons pas encore (Images 3D, études acoustiques, essais de sols,...). Cet outil permettra à nos clients en In House d'être dispensés d'organiser eux-mêmes des marchés publics au moment de passer commande.

Une première liste de services connexes a été établie en 2013. Cette liste n'est pas figée et de nouveaux services pourraient être proposés à nos associés au gré des demandes.

6.2. Gestion financière et comptable

Actuellement, notre contrôle budgétaire se base sur une analyse mensuelle des écarts éventuels entre les budgets approuvés et les réalités comptabilisées. Dans le but d'améliorer notre processus budgétaire, notre Département Comptable analysera de manière approfondie et détaillée des différents workflows existants depuis l'encodage budgétaire afin de compléter nos outils de gestion par la mise en place d'une gestion des engagements qui s'intégrera dans notre plateforme de gestion actuelle (IMT).

En parallèle, en vue d'optimiser la gestion de notre trésorerie, notre Département Recouvrement mettra en œuvre un système de publipostage qui permettra d'éditionner automatiquement à la date d'échéance les documents nécessaires au recouvrement de nos différentes créances, à savoir les rappels et les mises en demeure.

Finalement, de manière générale, le Service Finances poursuivra son objectif premier qui est

de répondre aux exigences légales externes et, en tant que service support, d'être à l'écoute des attentes et besoins éventuels de nos collègues en vue d'améliorer en permanence la gestion de notre entreprise.





PLAN STRATEGIQUE 2014 – 2016

Les indicateurs d'évaluation

ACTIONS, PROJETS ET DOSSIERS ISSUS DU PLAN STRATEGIQUE 2014-2016

1. L'Eau

	Taux de réalisation (*)			Date fin	Remarques
	1/10/2014	1/10/2015	1/10/2016		
1.1. Conception et travaux liés à des ouvrages d'épuration (**)					
Station de pompage (SP) de Tamines	80%	100%		Mi 2015	
Station d'épuration de Fleurjoux	60%	80%	100%	Fin 2015	Notifié le 13 avril 2011 - Début travaux prévu à la mi 2014
Station d'épuration de Thuillies	50%	60%	80%	Début 2017	
Station de pompage + Collecteur Sentier de la Ferme	80%	100%		Fin 2014	
Station d'épuration de Fontaine-l'Evêque	100%			Fin 2014	
Collecteur de la Babelonne	100%			Mi 2014	
Collecteur Rue de Couillet	100%			Mi 2014	
Collecteur de Thuillies partie 2	60%	100%		Fin 2015	
Collecteur de refoulement Bois du Prince	100%			Mi 2014	
Station de pompage Bois du Prince	95%	100%		Fin 2014	
Rénovation de la STEP Lobbes Chemin d'Hourpes	50%	50%	100%	Fin 2016	
Collecteur gravitaire PAE Lobbes-Thuin	100%			Fin 2014	
Rénovation de la STEP Avigroup	45%	60%	75%	Fin 2017	
Collecteur du quartier de l'Europe	100%			Mi 2014	
Collecteur quartier de la Sarthe	100%			Mi 2014	
Station de pompage et collecteur Bois des Manants	100%			Mi 2014	
Station de pompage et collecteur de refoulement Lambusart	100%			Mi 2014	
Station de pompage + Collecteur du quartier du Wainage	100%			Mi 2014	
Collecteur N5	100%			Mi 2014	
Collecteur ruisseau Saint-Pierre	100%			Mi 2014	
Station de pompage et collecteur Basse des Pauvres	100%			Mi 2014	
Station de pompage et refoulement Pré à la Hutte	100%			Mi 2014	
Station de pompage et collecteurs Capilône et Chant des Oiseaux	100%			Mi 2014	
Rénovation collecteur Taillis-Près (pie amont)	45%				Dossier en attente d'une décision de la SPGE
Rénovation collecteur Soleilmont	50%	100%		Mi 2015	
Collecteur du Buzet	45%				Dossier en attente d'une décision de la SPGE
Collecteur de Thiméon	100%			Fin 2014	Notification en attente de la libération de tous les terrains
Collecteur de Liberchies	100%			Fin 2014	Notification en attente de la libération de tous les terrains
Collecteur Aéroport I	100%			Fin 2014	Notification en attente de la libération de tous les terrains
Station de pompage et collecteur Heppignies I	100%			Fin 2014	Notification en attente de la libération de tous les terrains
Collecteur Aéroport II	100%			Fin 2014	Notification en attente de la libération de tous les terrains
Station de pompage et collecteur de Pereupont	100%			Fin 2014	Notification en attente de la libération de tous les terrains
Rénovation de la station de pompage Gué-Gobeau - Latérale - Chantiers	100%			Mi 2014	
Reprise des eaux de la station de pompage (SP) "Réunion" via la SP "Roosevelt" à Marchienne-au -Pont	60%	100%		Fin 2015	
Rénovation STEP de Souvret-Chenoit	45%	50%	50%	Fin 2018	
Réhabilitation du bassin d'orage et de la SP du Lac de Féronval	25%	50%	100%	Fin 2016	Etudes prévues en 2014
Collecteur de Velaine	45%	75%	100%	Fin 2016	
Refoulement du quartier Champ de Justice	45%	100%		Fin 2015	

(*) Taux prévisionnel

(**) Suite au contentieux européen, la programmation de la SPGE a été modifiée. IGRETEC a accéléré beaucoup de dossiers lors du précédent Plan Stratégique et assumé les modifications de planning. Les nouvelles priorités de la SPGE sont en cours d'élaboration.

ACTIONS, PROJETS ET DOSSIERS ISSUS DU PLAN STRATEGIQUE 2014-2016

	Taux de réalisation (*)			Date fin	Remarques
	1/10/2014	1/10/2015	1/10/2016		
1.7. Exploitation					
1.7.1 SME					
Recertification ISO14001:2004 du SME du Service Exploitation des ouvrages d'épuration et validation de la déclaration environnementale complète EMAS	100%			juillet-14	Une réflexion est actuellement menée au sujet du scope des certificats ISO14001 et EMAS. Pour le moment, les stations d'épuration, ainsi que leurs réseaux de collecte et stations de pompage associés, font partie du scope. A terme, le scope serait éventuellement limité aux stations d'épuration.
Incorporation progressive des stations d'épuration dans le scope de l'enregistrement EMAS: 2 enregistrements planifiés	50%	100%		juin-15	
Révision des analyses environnementales des ouvrages d'épuration	33%	66%	100%		Nombre d'analyses réalisées / nombre d'analyses planifiées
Resensibilisation du personnel de l'Exploitation au SME	100%				
1.7.2 Communication externe					
Organisation de visites de la station d'épuration de Montignies-sur-Sambre et participation aux Journées wallonnes de l'Eau	-	-	-	Récurrent	
1.7.3 Veille réglementaire					
Application des nouvelles réglementations en matière d'utilisation d'herbicides	100%			1/06/2014	La date d'interdiction d'utilisation de pesticides sur les espaces publics entre en vigueur le 01/06/2014
Mise en conformité des installations électriques par rapport au RGIE			100%	31/12/2016	Toutes les installations doivent maintenant répondre au RGIE (certaines installations répondaient uniquement au RGPT)
1.7.4 Reprise d'ouvrages en exploitation					
Finalisation de la reprise en exploitation de la station d'épuration de Fontaine-l'Evêque après mise aux normes	100%			2014	
Mise en service de la station d'épuration de Fleurjoux	0%	100%		2015	
Reprise en exploitation de la station d'épuration de Lobbe-Bonniers après mise aux normes	0%	0%	100%	2016	
1.7.5 Outils de gestion					
Caractérisation des ouvrages de collecte dans le cadre d'INFONET	38%	57%	71%	Indéterminée (récurrent)	Cette mission a été confiée à IGRETEC par la SPGE depuis juin 2009. Ce projet implique le bureau d'études et le service Exploitation.
Mise en œuvre d'une GMAO (Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur)	80%	90%	100%	2016	La mise en œuvre de ce projet de grande ampleur est progressive. L'échéance du projet est fixée pour fin 2016.
1.7.6 Autorisations					
Renouvellement de l'enregistrement d'IGRETEC en tant que transporteur de déchets autres que dangereux et inertes	100%			25/11/2014	
Renouvellement des permis d'exploiter venant à échéance	100%			2014	2 permis à renouveler en 2014.

(*) Taux prévisionnel

ACTIONS, PROJETS ET DOSSIERS ISSUS DU PLAN STRATEGIQUE 2014-2016

2. L'Énergie

	Taux de réalisation (*)			Date fin	Remarques
	1/10/2014	1/10/2015	1/10/2016		
2.1. Gestion des participations énergétiques					
Dividendes distribués aux villes et communes du secteur 3	14.917.280	14.300.090	14.385.536		Indicateur valorisé en € - dividende arrêté par l'assemblée générale l'année n pour l'exercice n-1
2.2. Services énergétiques					
2.2.1. Centrale d'achat d'énergie					
Centrale d'achat d'énergie : renouvellement des marchés conjoints		20%	100%		
2.2.2. Efficacité Énergétique					
Mise en place de solutions visant l'efficacité énergétique dans les bâtiments publics	40%	66%	100%		50 chantiers en 3 ans
2.2.3. Production d'énergie					
Développement de partenariats et investissements en production d'énergie renouvelable	20%	50%	80%		
2.2.4. Guichet de l'énergie					
Nombre de visiteurs et contacts téléphoniques +/- 3000/an	3023	3084	3145		action récurrente
Nombre de dossiers MEBAR traités 400/an	418	427	435		action récurrente
2.2.5. Énergie grise					
1) Formation et analyses des cas	70%	75%	80%		Récurrent
2) Création d'une base documentaire	80%	90%	100%		
3) Analyse du projet « siège IGRETEC »	70%	80%	100%		Suivi tout au long de la réalisation du bâtiment
4) Mise en œuvre dans le cahier des charges	100%	100%	100%		Récurrent
5) Analyse des résultats (consommations)	0%	10%	20%		Récurrent
6) Mise en œuvre dans tous les dossiers du Bureau d'études	100%	100%	100%		Récurrent
7) Recherche d'opportunités	70%	80%	90%		
8) Développement du service	75%	80%	85%		
2.2.6. Diagnostics énergétiques					
Nombre d'analyses et études (20/an)	33%	66%	100%		action récurrente
Nombre de recherches de solutions alternatives (20/an)	33%	66%	100%		action récurrente
Nombre d'aide à la recherche de subsides (20/an)	33%	66%	100%		action récurrente

(*) Taux prévisionnel

ACTIONS, PROJETS ET DOSSIERS ISSUS DU PLAN STRATEGIQUE 2014-2016

3. L'Environnement et l'Urbanisme

	Taux de réalisation (*)			Date fin	Remarques
	1/10/2014	1/10/2015	1/10/2016		
Réalisation d'études de faisabilité environnementales ou urbanistiques	33%	66%	100%		action récurrente
Réalisation d'études d'incidence sur l'environnement et d'études d'incidences de plan	33%	66%	100%		action récurrente
Réalisation de RUE (études préalables à la mise en œuvre de ZACC)	33%	66%	100%		action récurrente
Réalisation de RIE (études préalables à la mise en œuvre d'un SAR et d'un PCA)	100%	100%	100%		
révision de plan de secteur en vue de la mise en œuvre de PAE	33%	66%	100%		action récurrente
Réalisation de projets d'urbanisme et d'aménagement du territoire	33%	66%	100%		action récurrente
Réalisation de dossiers de permis d'environnement ou unique	33%	66%	100%		action récurrente
Renouvellement de l'agrément en tant qu'expert en pollution du sol et du sous-sol		100%		2015	
Renouvellement de l'agrément pour la réalisation d'études d'incidences		100%		2015	
Réalisation d'études de zone pour les communes	33%	66%	100%		action récurrente
Suivi technique et administratif des études de zones, en collaboration avec les communes et la SPGE	33%	66%	100%		action récurrente
Contrôle des installations d'épuration individuelles	33%	66%	100%		action récurrente

(*) Taux prévisionnel

ACTIONS, PROJETS ET DOSSIERS ISSUS DU PLAN STRATEGIQUE 2014-2016

4. Création et gestion d'infrastructures d'accueil

	Taux de réalisation (*)			Date fin	Remarques
	1/10/2014	1/10/2015	1/10/2016		
4.1. Les Parcs d'Activités Economiques					
IGRETEC Nord					
4.1.1. PAE Charleroi-Airport 1 - complément	50%	100%		2015	
4.1.1. PAE Charleroi-Airport 2 - complément	50%	100%		2015	
4.1.2. Ecopole	100%			2014	
4.1.3. Extension Courcelles	50%	60%	70%	2018	
4.1.4. Extension PAE Fleurus-Farciennes	50%	60%	70%	2018	
4.1.5. AMS	20%	30%	50%	2018	
IGRETEC Sud Hainaut					
4.1.6. Extension PAE de Baileux	90%	100%		2015	
4.1.7. Extension PAE de Momignies	90%	100%		2015	
4.1.8. Extension PAE de Thuin-Lobbès	100%			2014	
4.2. Autres thèmes des PAE					
4.2.1. SRPE					
Entrepôt - Solre-Sur-Sambre	100%			2014	
N°10 du Gouffre - Châtelet	70%	100%		2015	
Gare de formation - Erquelinnes	90%	100%		2015	
Brasserie des Alliés - Charleroi	80%	90%	100%	2016	
4.2.2. Microzones					
Fonderie Giot	80%	90%	100%	2016	
Site "surchiste" Fontaine-l'Evêque	80%	90%	100%	2016	
Entrée de Gosselies - Charleroi Airport	100%			2014	
Martinet	30%	30%	50%	2018	
Aiseau-Presles (Menonry)	50%	100%		2015	
Grand Ban - Sainte-Pauline	30%	50%	100%	2016	
4.2.3. Projet "revamping" (réaménagement)	100%			2014	

ACTIONS, PROJETS ET DOSSIERS ISSUS DU PLAN STRATEGIQUE 2014-2016

	Taux de réalisation (*)			Date fin	Remarques
	1/10/2014	1/10/2015	1/10/2016		
4.4. Les bâtiments					
4.4.1 Aéroport					
Extension de la Black Box à l'Aéroport	50%	100%		2015	
I Tech Incubator 3		20%	90%	2017	Réalisation conditionnée aux taux d'occupation de l'I Tech Incubator 2
Extension de la crèche "les P'tits Bouts" à l'Aéroport	5%	90%	100%	2016	
4.4.2. PAE Charleroi-Airport I					
Artémis 1	100%			2014	
Artémis 2	30%	100%		2015	
Artémis 3			33%		
4.4.3. PAE Charleroi-Airport II					
Atlas 1	100%			2014	
Atlas 2		20%	100%	2016	
Logements - Secteur 4 (subsidié Marlaire)			15%		
4.4.4. Hall-relais sur le site des Anciennes Fonderies Giot à Marchienne					
	10%	100%		2015	
4.4.5. Centre-Ville de Charleroi					
Centre d'entreprises à la Caserne Trésignies à Charleroi (phase 1)	100%			2014	
Centre d'entreprises à la Caserne Trésignies à Charleroi (phase 2)	50%	100%			
Soléo	50%	80%	100%		
1) Construction aile Poirier	75%	100%		mars-15	
2) Déménagement aile Mayence vers Aile Poirier	0%	100%		juin-15	
3) Aménagement aile Mayence		50%	100%	juil-16	
Rénovation bâtiment "Cunic-Cifop" sur le site Trésignies - Charleroi			7%		
4.4.6. Hall relais agricole - PAE Baileux					
		25%	100%	2016	
4.4.7. Premier investissement - Ecopole					
		40%	100%	2016	
4.4.8. Centre d'excellence en efficacité énergétique et développement durable					
		25%	80%		

(*) Taux prévisionnel

ACTIONS, PROJETS ET DOSSIERS ISSUS DU PLAN STRATEGIQUE 2014-2016

5. Développement Economique, Technologique et Touristique

	Taux de réalisation (*)			Date fin	Remarques
	1/10/2014	1/10/2015	1/10/2016		
5.1. L'Animation Economique					
Axe 1 : Mise en œuvre de Programmes d'Information, de Guidance et d'Accompagnement des TPE et PME					
Séances d'information et de sensibilisation (nombre/an)	33%	66%	100%		
Participation à des salons professionnels (nombre/an)	33%	66%	100%		
Conception et édition d'outils promotionnels et d'information (nombre/an)	33%	66%	100%	31/12/2016	
Animation du blog (nombre de visiteurs)	33%	65%	100%		
Axe 2 : Information et accompagnement individuel des PME dans les domaines de l'Environnement et de l'Energie, de la Qualité et du Tourisme					
Dossiers accompagnés (nombre/an)	33%	66%	100%		
Journée Anim&Co (journée d'échange avec l'ensemble des opérateurs) - (nombre/an)	33%	66%	100%		
Ateliers sensibilisation développement durable (nombre/an)	33%	66%	100%		
Axe 3 : Constitution et animation de Réseaux locaux de compétences					
Organisation de visites collectives de salons sectoriels (nombre/an)	33%	66%	100%		
Organisation réunions d'échanges (nombre/an)	33%	66%	100%		
Rencontres avec des partenaires potentiels wallons, belges ou étrangers (nombre/an)	33%	66%	100%		
Axe 4 : Stimulation du Développement stratégique des entreprises					
Ateliers stratégiques (nombre/an)	33%	66%	100%		
5.2. Le Tourisme					
CITW					
Etudes finalisées (nombre/an)	33%	66%	100%		
5.3. L'Economie sociale marchande - Carolidaire					
Financement de projet (1/an)	33%	66%	100%		
5.4. Les Technologies de l'Information et de la Communication					
Axe sensibilisation et accompagnement des PME /TPE					
Edition de brochures, flyers, périodiques TIC (tous sur supports papier) (2/an)	33%	66%	100%		
Edition de news, revues d'infos (tous sur support électronique) (4/an)	33%	66%	100%		
Séminaires, ateliers (6/an)	33%	66%	100%		
Entreprises utilisatrices de la logithèque (24 par an)	33%	66%	100%		
Axe développement					
Entreprises en ligne sur circuit commercial court (2/an)	33%	66%	100%		
Conseils en TIC					
Entreprises conseillées, guidées et orientées vers réponse à leurs besoins technologiques TIC (5/an)	33%	66%	100%		
Aide à la création de Spin off à vocation TIC					
Accompagnement de 4 porteurs de projet/an (indicateur commun avec autres opérateurs locaux (Héraclès, CCIH, FOREM)	33%	66%	100%		

(*) Taux prévisionnel



ACTIONS, PROJETS ET DOSSIERS ISSUS DU PLAN STRATEGIQUE 2014-2016

6. Nouveaux services

	Taux de réalisation (*)			Date fin	Remarques
	1/10/2014	1/10/2015	1/10/2016		
6.1. Relations In house					
Nombre de demandes d'associés	75	75	75	Récurrent	
Nombre de conventions	65	65	65	Récurrent	

(*) Taux prévisionnel



Les comptes de résultats prévisionnels

Les budgets d'investissements

COMPTE DE RESULTATS 2010-2012
 COMPTE DE RESULTATS PREVISIONNEL 2013-2016

SECTEUR 1 (En milliers €)

	REALITES			BUDGETS			
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Ventes & prestations	38.961	44.768	44.567	42.537	44.192	44.196	44.223
Chiffre d'affaires (*)	37.510	40.388	42.831	41.021	42.654	42.654	42.654
Variation de stocks	-303	2.284	-707	0	0	0	0
Autres produits d'exploitation	1.754	2.096	2.443	1.516	1.538	1.542	1.569
Coût des ventes et prestations	-33.852	-57.176	-38.841	-37.165	-37.947	-38.149	-37.985
Achats	139	153	371	0	0	0	0
Services & biens divers	12.440	13.152	12.319	11.996	11.889	12.028	11.960
Rémun.+ch.soc.	16.161	17.201	18.949	20.743	21.690	21.745	22.058
Amortissements, provisions & autres charges d'exploitation	5.112	26.670	7.202	4.426	4.368	4.376	3.967
Résultat d'exploitation	5.109	-12.408	5.727	5.372	6.245	6.047	6.238
Produits financiers	1.420	1.393	1.360	646	615	575	489
Charges financières	-5.415	-6.484	-6.750	-6.425	-6.406	-6.391	-6.377
Bénéfice avant résultat exceptionnel	1.114	-17.499	337	-407	454	231	350

(*) En raison de l'incertitude liée à la réalisation de certains projets, le chiffre d'affaires des exercices 2014 à 2016 a été lissé.
 La prolongation de la situation de crise économique actuelle pourrait fortement influencer négativement les objectifs repris dans le tableau ci-dessus.

EXERCICE 2014-2016 BUDGET D'INVESTISSEMENTS

SECTEUR 1 (En milliers €)

	2014	2015	2016	
Investissements	383	479	429	
Mobilier et équipement		45	145	95
Matériel et logiciels informatiques		210	325	325
TELECOM		8	9	9
Centrale d'Achat d'Energie		120	0	0

COMPTE DE RESULTATS 2010-2012
 COMPTE DE RESULTATS PREVISIONNEL 2013-2016

SECTEUR 2 (En milliers €)

	REALITES			BUDGETS			
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Ventes & prestations	16.684	30.965	27.903	32.744	53.090	25.992	22.220
Chiffre d'affaires	2.035	3.636	1.859	1.450	4.212	4.232	4.124
Variation de stocks	6.408	19.339	17.340	21.008	37.585	9.520	5.736
Autres produits d'exploitation	8.241	7.990	8.704	10.286	11.293	12.240	12.360
Coût des ventes et prestations	-17.216	-37.586	-28.427	-33.414	-51.331	-23.014	-20.498
Achats	4.598	18.646	14.471	19.845	36.248	9.415	4.815
Services & biens divers	9.430	8.974	10.560	9.947	12.967	10.975	11.568
Amortissements, provisions & autres charges d'exploitation	3.188	9.966	3.396	3.622	2.116	2.624	4.115
Résultat d'exploitation	-532	-6.621	-524	-670	1.759	2.978	1.722
Produits financiers	887	1.143	1.489	194	115	40	32
Charges financières	-320	-658	-787	-617	-2.217	-2.179	-3.797
Bénéfice avant résultat exceptionnel	35	-6.136	178	-1.093	-343	839	-2.043

EXERCICE 2014-2016

BUDGET D'INVESTISSEMENTS

SECTEUR 2 (En milliers €)

	2014	2015	2016
Investissements	24.862	23.215	23.284
Mobilier et équipement TIC	250	1	1
Matériel et équipement développement économique	5	5	5
Equipelement entretien PAE	50	50	50
Mobilier de bureaux pour location	76	20	48
Maintenance technique	25	25	25
SONACA	2.015	0	0
Bâtiment Biotech 1	303	30	30
Bâtiment I-Tech incubator 2 (Biotech 2)	400	30	30
Bâtiment Clément ADER	30	30	15
Bâtiment Eole	215	25	50
Maison de l'industrie	200	250	100
Bâtiment Saint Exupéry I	50	60	50
Bâtiment Saint Exupéry II	20	20	20
Bâtiment Mermoz 1	208	30	40
Bâtiment Mermoz 4	70	35	30
Bâtiment TELECOM I	276	280	280
Bâtiment TELECOM II	30	30	215
Hall relais PAE Frasnes-Lez-Gosselies	5	5	5
Hall relais P.A.E. Courcelles	520	20	10
Hall relais P.A.E. Fleurus-Farciennes	10	5	5
Hall relais P.A.E. Thuin Lobbes	23	20	20
Bâtiment Zami I	84	50	50
Bâtiment Zami II	169	25	20
Bâtiment Zami III	5	5	5
Bâtiment Zami IV	84	50	50
Bâtiment Artemis 1	2.343	1.345	50
Bâtiment Artemis 2	582		
Bâtiment Artemis 3			783
Bâtiment Atlas 1	2.571	55	50
Bâtiment Atlas 2		361	1.454
Extension Black box	412	433	10
Bâtiment crèche Aéroport (extension)	103	603	25
Bâtiment Soléo	3.995	4.329	3.013
Centre d'Entreprise Héraclès	4.001	579	20
Hall relais Fonderie Giot	199	1.957	
Hall relais P.A.E Baileux		752	1.170
Prospects (Programme Green Sonaca, Bâtiment Ecopole, Cunic-Cifop, bâtiment Zénobe gramme, Bâtiment I-Tech incubator 3)	5.533	11.700	15.556

COMPTE DE RESULTATS 2010-2012
 COMPTE DE RESULTATS PREVISIONNEL 2013-2016

SECTEUR 3 (En milliers €)

	REALITES			BUDGETS			
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Ventes & prestations	0	28	37	325	6.435	6.841	5.765
Chiffre d'affaires	0	28	0	178	6.437	6.903	5.764
Variation de stocks	0	0	37	147	-2	-62	1
Autres produits d'exploitation	0	0	0	0	0	0	0
Coût des ventes et prestations	-63	-317	-408	-744	-6.685	-7.032	-5.910
Achats	0	0	0	0	0	0	0
Services & biens divers	63	317	408	744	6.685	7.032	5.910
Amortissements, provisions & autres charges d'exploitation	0	0	0	0	0	0	0
Résultat d'exploitation	-63	-289	-371	-419	-250	-191	-145
Produits financiers	20.394	17.025	20.704	15.353	14.577	14.577	14.577
Charges financières	0	-2	-5	-16	-15	0	0
Bénéfice avant résultat exceptionnel	20.331	16.734	20.328	14.918	14.312	14.386	14.432



COMPTE DE RESULTATS 2010-2012
 COMPTE DE RESULTATS PREVISIONNEL 2013-2016

SECTEUR 4 (En milliers €)

	REALITES			BUDGETS				
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	
Ventes & prestations	1.444	1.783	1.426	233	237	250	246	
Chiffre d'affaires	882	592	227	233	237	250	246	
Variation de stocks	208	781	906	0	0	0	0	
Autres produits d'exploitation	354	410	293	0	0	0	0	
Coût des ventes et prestations	-1.444	-1.783	-1.426	-240	-238	-251	-246	
Achats	910	1.235	929	0	0	0	0	
Services & biens divers	432	439	382	240	238	251	246	
Amortissements, provisions & autres charges d'exploitation	102	109	115		0	0	0	
Résultat d'exploitation	0	0	0	-7	-1	-1	0	
Produits financiers	274	469	296	291	285	0	285	285
Charges financières	-270	-466	-290	-280	-280	0	-280	0
Bénéfice avant résultat exceptionnel	4	3	6	4	4	4	5	



Annexe au Plan Stratégique 2014-2016

Modalités des droits de consultation et de visite des conseillers communaux des communes associées

Conformément à l'article L1523-13 §2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation :

«Les conseillers communaux et/ou provinciaux des communes et des provinces associées peuvent consulter les budgets, comptes et délibérations des organes de gestion et de contrôle des intercommunales.

Les conseillers communaux et/ou provinciaux des communes et des provinces associées peuvent visiter les bâtiments et services de l'intercommunale.

Sont exclus du bénéfice des droits de consultation et de visite visés aux alinéas précédents les conseillers communaux élus sur des listes de partis qui ne respectent pas les principes démocratiques énoncés, notamment, par la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, par les protocoles additionnels à cette convention en vigueur en Belgique, par la loi du 30 juillet 1981 tendant à réprimer certains actes inspirés par le racisme et la xénophobie et par la loi du 23 mars 1995 tendant à réprimer la négation, la minimisation, la justification ou l'approbation du génocide commis par le régime national socialiste pendant la seconde guerre mondiale ou toute autre forme de génocide. »

Consultation de documents

Conformément au Décret du 7 mars 2001 relatif à la publicité de l'administration dans les intercommunales wallonnes :

Art. 4. Le droit de consulter un document administratif d'une intercommunale et de recevoir une copie du document consiste en ce que chacun, selon les conditions prévues par le présent décret, peut prendre connaissance sur place de tout document administratif, obtenir des explications sur le sujet et en recevoir communication sous forme de copie.

Pour les documents à caractère personnel, le demandeur doit justifier d'un intérêt.

Art. 5. La consultation d'un document administratif, les explications y relatives ou sa communication sous forme de copie ont lieu sur demande. La demande indique clairement la matière concernée et, si possible, les documents administratifs concernés et est adressée par écrit au conseil d'administration de l'intercommunale même si celle-ci a déposé le document aux archives.

Lorsque la demande de consultation, d'explication ou de communication sous forme de copie est adressée à une intercommunale qui n'est pas en possession du document administratif, celle-ci en informe sans délai le demandeur et lui communique la dénomination et l'adresse de l'autorité administrative qui, selon les informations dont elle dispose, est détentrice du document.

L'intercommunale consigne les demandes écrites dans un registre, classées par date de réception.

Art. 6. Sans préjudice des autres exceptions établies par la loi ou le décret pour des motifs relevant de l'exercice des compétences de l'autorité fédérale, de la Communauté ou de la Région, l'intercommunale peut rejeter une demande de consultation, d'explication ou de communication sous forme de copie d'un document administratif dans la mesure où la demande :

- 1° concerne un document administratif dont la divulgation peut être source de méprise, le document étant inachevé ou incomplet;
- 2° est formulée de façon manifestement trop vague;
- 3° concerne un avis ou une opinion communiquée librement et à titre confidentiel;
- 4° est manifestement abusive ou répétée;
- 5° peut manifestement porter atteinte à la sécurité de la population.

Le conseil d'administration de l'intercommunale peut rejeter une demande de publicité s'il constate que l'intérêt de la publicité ne l'emporte pas sur la protection de l'intérêt financier ou commercial de l'intercommunale.

L'intercommunale rejette une demande de consultation, d'explication ou de communication sous forme de copie d'un document administratif si la publication du document porte atteinte :

- 1° à la vie privée, sauf si la personne concernée a préalablement donné son accord par écrit à la consultation ou à la communication sous forme de copie;
- 2° à une obligation de secret instaurée par la loi ou le décret;
- 3° au caractère par nature confidentiel des informations d'entreprises ou de fabrication communiquées à l'intercommunale.

Lorsque, en application des alinéas précédents, un document administratif ne doit ou ne peut être soustrait que partiellement à la publicité, la consultation, l'explication ou la communication sous forme de copie est limitée à la partie restante.

L'intercommunale qui ne peut réserver de suite immédiate à une demande de publicité ou qui la rejette communique, dans un délai de trente jours de la réception de la demande, les motifs d'ajournement ou du rejet. En cas d'ajournement, le délai ne pourra jamais être prolongé de plus de quinze jours.

En cas d'absence de communication dans le délai prescrit, la demande est réputée avoir été rejetée.

Art. 7. Lorsqu'une personne démontre qu'un document administratif d'une intercommunale comporte des informations inexacts ou incomplètes la concernant, elle est tenue d'apporter les corrections requises sans frais pour l'intéressé. La rectification s'opère à la demande écrite de l'intéressé, sans préjudice de l'application d'une procédure prescrite par ou en vertu de la loi ou du décret.

L'intercommunale qui ne peut pas réserver de suite immédiate à une demande de rectification ou qui la rejette communique, dans un délai de soixante jours de la réception de la demande, les motifs de l'ajournement ou du rejet. En cas d'ajournement, le délai ne pourra jamais être prolongé de plus de trente jours.

En cas d'absence de communication dans le délai prescrit, la demande est réputée avoir été rejetée.

Lorsque la demande est adressée à une intercommunale qui n'est pas compétente pour apporter les corrections, celle-ci en informe sans délai le demandeur et lui communique la dénomination et l'adresse de l'autorité qui, selon ses informations, est compétente pour le faire.

Art. 8. §1er. Lorsque le demandeur rencontre des difficultés pour obtenir la consultation ou la correction d'un document administratif en vertu du présent décret, il peut adresser à l'intercommunale concernée une demande de reconsidération. Au même moment, il demande à la Commission d'accès aux documents administratifs visée à l'article 8 du décret du 30 mars 1995 relatif à la publicité de l'administration en Région wallonne d'émettre un avis.

La Commission communique son avis au demandeur et à l'intercommunale concernée dans les trente jours de la réception de la demande. En cas d'absence de communication dans le délai prescrit, l'avis est négligé.

L'intercommunale communique sa décision d'approbation ou de refus de la demande de reconsidération au demandeur et à la Commission dans un délai de quinze jours de la réception de l'avis ou de l'écoulement du délai dans lequel l'avis devait être communiqué. En cas d'absence de communication dans le délai prescrit, l'intercommunale est réputée avoir rejeté la demande.

Le demandeur peut introduire un recours contre cette décision conformément aux lois sur le Conseil d'Etat, coordonnées par arrêté royal du

12 janvier 1973. Le recours devant le Conseil d'Etat est accompagné, le cas échéant, de l'avis de la Commission.

§2. La Commission peut également être consultée par l'intercommunale concernée.

§3. La Commission peut, d'initiative, émettre des avis sur l'application générale du décret relatif à la publicité de l'administration dans les intercommunales wallonnes. Elle peut soumettre au Conseil régional wallon et au Gouvernement wallon des propositions relatives à son application et à sa révision éventuelle.

Art. 9. Lorsque la demande de publicité porte sur un document administratif incluant une œuvre protégée par le droit d'auteur, l'autorisation de l'auteur ou de la personne à laquelle les droits de celui-ci ont été transmis n'est pas requise pour autoriser la consultation sur place du document ou pour fournir des explications à son propos.

Une communication sous forme de copie d'une œuvre protégée par le droit d'auteur n'est permise que moyennant l'autorisation préalable de l'auteur ou de la personne à laquelle les droits de celui-ci ont été transmis.

Dans tous les cas, l'intercommunale spécifie que l'œuvre est protégée par le droit d'auteur.

Art. 10. Les documents administratifs obtenus en application du présent décret ne peuvent être diffusés ni utilisés à des fins commerciales.

Toute personne qui a obtenu, en application du présent décret, un document et qui le diffuse ou le laisse diffuser ou l'utilise ou le laisse utiliser à des fins commerciales est punie d'un emprisonnement de huit jours à un an et d'une amende de 26 à 100 francs ou d'une de ces peines seulement.

Art. 11. Les dispositions du présent décret sont également applicables aux documents administratifs qui sont archivés par une intercommunale.

Les conseils d'administration et les membres du personnel de l'intercommunale sont tenus d'apporter leur collaboration à l'application du présent décret.

Art. 12. La délivrance d'une copie d'un document administratif peut être soumise au paiement d'une rétribution dont le montant est fixé par le conseil d'administration de l'intercommunale.

Les rétributions éventuellement demandées pour la délivrance de la copie ne peuvent en aucun cas excéder le prix coûtant.

Extrait du Procès-verbal du 6 novembre 2001 du Conseil d'Administration :

A l'unanimité des membres, le Conseil d'Administration fixe, comme suit, les prix des copies des documents délivrables en vertu du Décret du 7 mars 2001 :

Pour les demandes bien ciblées dont les documents sont clairement identifiés par le demandeur :

- pour les documents ayant une ancienneté d'un an maximum : 22,5 € + frais de port pour les 10 premières copies. Au-delà de 10 copies, 0,12 € par copie supplémentaire ;
- pour les documents ayant entre 1 et 5 ans d'ancienneté : 45 € + frais de port pour les 10 premières copies. Au-delà de 10 copies, 0,12 € par copie supplémentaire ;
- pour les documents ayant plus de 5 ans d'ancienneté : sur devis.

Pour les demandes générales dont aucun ou peu de documents n'est (ne sont) clairement identifié(s) par le demandeur :

- sur devis.

Les copies seront délivrées dès réception du paiement du demandeur.

Dans les cas nécessitant l'établissement d'un devis, une estimation sera faite et communiquée au demandeur.

Les copies seront délivrées dès réception du paiement, par le demandeur, du montant estimé. Une facture sera ensuite dressée reprenant le montant réel, engendrant un paiement supplémentaire ou un remboursement du trop-perçu.

Visites

Les visites des bâtiments et services de l'intercommunale par les conseillers communaux des communes associées ont lieu sur demande. La demande indique clairement le ou les bâtiment(s) et/ou service(s) concerné(s) et est adressée par écrit au conseil d'administration de l'intercommunale.

L'intercommunale peut rejeter ou postposer une demande de visite d'un service ou d'un bâtiment dans la mesure où la demande :

- 1° est formulée de façon manifestement trop vague ;
- 2° peut manifestement porter atteinte à la sécurité du demandeur ;
- 3° peut perturber le bon fonctionnement du service ou du bâtiment.

L'intercommunale qui ne peut réserver de suite immédiate à une demande de visite ou qui la rejette communique, dans un délai de trente jours de la réception de la demande, les motifs d'ajournement ou du rejet.